

**Patrimoine et paysage agricoles
de l'arrondissement historique
de l'Île-d'Orléans**

Août 2006

Direction de la publication : Suzel Brunel, vice-présidente, Commission des biens culturels du Québec

Recherche et rédaction : Denyse Légaré, Ph. D., historienne de l'art et de l'architecture
Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste

Révision linguistique : Services Fortexte inc.

Traitement de texte : Suzanne Turcotte et Corinne Gustin
Commission des biens culturels du Québec

Crédits photos : À moins d'avis contraire, les photographies sont de M^{mes} Légaré et Prud'homme; elles ont été produites dans le cadre de leur mandat.
Les photos aériennes sont signées Pierre Lahoud.

© Commission des biens culturels du Québec, 2006

225, Grande Allée Est, bloc A, RC

Québec (Québec) G1R 5G5

Téléphone : 418 643-8378

Télécopieur : 418 643-8591

Adresse électronique : info@cbcq.gouv.qc.ca

Site Internet : www.cbcq.gouv.qc.ca

Table des matières

Introduction

Avant-propos

Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans 7

1 Historique de l'occupation du sol 10

1.1	<i>L'autosuffisance, une règle fondamentale</i>	10
1.2	<i>De l'autarcie à l'agriculture marchande</i>	11
1.3	<i>Les débuts d'une agriculture industrielle</i>	11
1.4	<i>L'île d'Orléans au milieu du XX^e siècle</i>	12
1.5	<i>Un demi-siècle de révolution « tranquille » à l'île d'Orléans : de 1950 à nos jours</i>	13
1.5.1	« Agrandir par en dedans »	14
1.5.2	Une mécanisation de pointe	14
1.5.3	Une industrialisation croissante	14
1.5.4	Une agriculture spécialisée	15
1.5.5	Une évolution constante.....	15

2 Le caractère patrimonial de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans 17

2.1	<i>La création d'un mythe</i>	17
2.2	<i>Les mesures de protection et outils de sensibilisation</i>	19
2.2.1	La Loi concernant l'île d'Orléans.....	19
2.2.2	La déclaration d'arrondissement historique	20
2.2.3	La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.....	20
2.2.4	L'ABC de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans.....	20
2.3	<i>Le visage familier et la partie méconnue de l'île</i>	21
2.3.1	Le tour de l'île.....	21
2.3.2	L'intérieur des terres	36
2.4	<i>Un patrimoine historique ou agricole?</i>	40
2.5	<i>Un patrimoine menacé</i>	46

3 Le paysage agricole de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans..... 48

3.1	<i>Les composantes paysagères naturelles fondatrices</i>	48
3.2	<i>L'évolution du paysage agricole au XX^e siècle</i>	49
3.2.1	Le paysage agricole de la fin des années 20.....	49
3.2.2	Le paysage agricole entre les années 50 et 90.....	53
3.2.3	Les principales transformations de la période contemporaine	59
3.3	<i>État de situation du paysage agricole de l'île</i>	66
3.3.1	L'incidence sur le paysage de nouvelles pratiques agricoles	66
3.3.2	Les permanences, les mutations et les ruptures du paysage agricole	72
3.3.3	Les paysages en émergence	74

4	La conservation du patrimoine rural ici et ailleurs	77
4.1	<i>Une définition du paysage évolutif vivant.....</i>	77
4.2	<i>Le patrimoine rural, un thème mobilisateur.....</i>	78
4.3	<i>Les pressions et les enjeux des paysages ruraux</i>	79
	4.3.1 L'abandon des cultures	80
	4.3.2 L'évolution des pratiques agricoles.....	81
	4.3.3 Le brouillage du paysage	82
4.4	<i>Des modèles pertinents d'actions paysagères</i>	82
	4.4.1 Un Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI) et un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le territoire agricole de Longueuil.....	82
	4.4.2 L'exemple des Parcs naturels régionaux français	84
	4.4.3 Les Sites remarquables du goût.....	85
5	Conclusion	86
	Bibliographie	89

Introduction

Le 11 mars 1970, le lieutenant gouverneur en conseil, sur proposition du ministre des Affaires culturelles et recommandation de la Commission des Monuments historiques du Québec, accordait un statut juridique à l'île d'Orléans en vertu de la *Loi sur les monuments historiques*. Par ce geste, un huitième¹ territoire québécois était protégé afin de conserver et de mettre en valeur ses caractéristiques patrimoniales. Bien que le texte de l'Arrêté en conseil soit plutôt laconique quant aux motifs du classement, la documentation nous apprend que l'intention du législateur était d'assurer la protection du caractère agricole de l'île, de ses bâtiments remarquables et de son architecture traditionnelle.

Nous sommes aujourd'hui au cœur d'une redéfinition du patrimoine, où le bâtiment devient un élément du paysage humanisé et non plus le seul objet de toutes les attentions. En 2006, la fonction agricole occupe 94 p. cent du territoire orléanais. Or, comme partout ailleurs, l'agriculture est en mutation, l'objectif de rendement maximal relègue les savoir-faire traditionnels au second plan, le paysage s'en trouve transformé.

En réalisant cette étude intitulée *Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans*, la Commission des biens culturels du Québec a cherché à comprendre comment les processus de mécanisation et d'industrialisation de l'agriculture ont, petit à petit, modifié le paysage naturel et construit de l'île d'Orléans.

La recherche a été confiée à M^{me} Denyse Légaré, Ph. D., historienne de l'art et de l'architecture, et à M^{me} Chantal Prud'Homme, architecte paysagiste.

L'étude comprend quatre volets. Le premier dresse l'historique de l'occupation du sol, principalement depuis le début du XX^e siècle jusqu'à nos jours. Cette partie, réalisée après consultation d'une sélection d'études scientifiques, de récits, d'historiques et de mémoires, a permis de tracer un portrait sommaire de l'île au début du siècle dernier et de connaître les principales phases de son évolution.

Le second volet décrit le caractère patrimonial de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans et les mesures mises en place pour en assurer la préservation et la conservation.

Le troisième volet dresse un bilan de l'évolution du paysage depuis le début du XX^e siècle et un état de situation du paysage agricole aujourd'hui : organisation de l'espace agricole et composantes paysagères associées aux grandes périodes de transformation depuis les années 30. L'état de situation évalue l'incidence sur le paysage agricole actuel des nouvelles pratiques et réglementations et détermine les principales dynamiques à l'œuvre en traitant des permanences, des mutations, des ruptures et des paysages en émergence.

Enfin, le quatrième volet se penche sur les facteurs qui affectent plus particulièrement le patrimoine de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans. À partir de situations comparables,

¹ Entre 1963 et 1965, sept territoires ont été déclarés arrondissements historiques : Québec, Montréal, Sillery, Trois Rivières, Charlesbourg, Beauport et Carignan.

les pressions et les enjeux des paysages évolutifs vivants sont relevés. Quelques modèles pertinents d'actions en matière de paysage, au Québec et en France, sont proposés.

En conclusion, des pistes sont esquissées pour la suite des discussions.

Tout au long du document, nous faisons usage du terme « paysage » dans le sens que lui donne l'UNESCO, c'est-à-dire en tant qu'œuvre conjuguée de l'homme et de la nature.

L'avenir des patrimoine et paysage agricoles de l'île d'Orléans demeure un vaste sujet, dont la présente étude ne fait que poser les premiers jalons. Pour trouver des réponses utiles, plusieurs questions requièrent des échanges, réflexions et analyses plus approfondis afin de comprendre les valeurs attribuées par les experts eu égard aux significations reconnues par le milieu. À cet effet, la Commission des biens culturels du Québec compte organiser un colloque au cours de l'année 2007-2008, réunissant spécialistes et citoyens. Cette étude servira de base à l'expression des idées et à l'élaboration des solutions.

Les membres de la CBCQ formulent le vœu que ses travaux portent fruit au-delà du seul territoire de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans, et qu'ils s'avèrent utiles pour la conservation dynamique de l'ensemble des patrimoines et paysages agricoles du Québec et d'ailleurs.

Avant-propos

La disparité des sources a rendu difficiles certaines étapes du travail de recherche. Les études historiques, géographiques et économiques abordent des aspects particuliers qui n'éclairent guère sur l'évolution des fermes. Par exemple, il aurait été révélateur de disposer de données comparables à diverses périodes sur les types d'exploitations, le nombre, la fonction et l'organisation des bâtiments secondaires, les dates de construction des dépendances agricoles, d'introduction et de perfectionnement de la machinerie, etc. Dans le présent rapport, l'information sur le domaine agricole est surtout tirée de statistiques récentes, d'observations sur le terrain et de consultations auprès d'intervenants du milieu. Cependant, il faut déplorer l'absence de traitement des données de Statistique Canada, un exercice qui permettrait l'établissement de comparaisons à des époques antérieures et fournirait une information utile.

L'historique repose sur des monographies et des études réalisées tout au long du XX^e siècle de manière à dresser un portrait de l'île aux périodes charnières de son histoire. Il est complété d'observations sur le terrain afin de comparer les perceptions actuelles avec la réalité historique. Les pressions et enjeux des paysages ruraux sont étudiés en rapport avec les défis particuliers de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans.

L'évolution du paysage agricole et l'état de situation qui est dressé ici s'appuient sur la synthèse d'une sélection d'ouvrages, sur l'analyse de photographies aériennes enrichie d'une reconnaissance sur le terrain. Plusieurs discussions avec les représentants de la MRC de l'Île-d'Orléans et du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) ont permis de tirer profit de leur connaissance des problématiques en place et en émergence sur l'île. La Commission des biens culturels du Québec remercie chaleureusement toutes ces personnes qui ont contribué à l'approfondissement de la question.

Cette étude a été réalisée en partie grâce à la participation financière du ministère de la Culture et des Communications et de la MRC de l'Île-d'Orléans dans le cadre de l'*Entente de développement culturel entre le ministère et la MRC de l'Île-d'Orléans*.

Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans

L'île d'Orléans est riche d'histoire et de patrimoine comme en témoigne sa reconnaissance à titre d'arrondissement historique par le gouvernement du Québec (Arrêté en conseil n° 1010, 11 mars 1970). Plus de trois cents familles souches ont colonisé sa terre fertile à l'époque de la Nouvelle-France. Depuis les débuts de l'occupation européenne, l'île est en constante évolution. Longtemps isolée, elle a été reliée à la rive nord du Saint-Laurent par la construction du pont en 1935. À partir de cette date, son développement s'est accéléré. La mécanisation introduite à cette époque s'est poursuivie par une industrialisation croissante entraînant des changements considérables dans les modes d'agriculture et d'élevage. Encore de caractère essentiellement agricole à la fin du XIX^e siècle, l'île d'Orléans a vu ses activités se diversifier rapidement au cours du XX^e siècle. Aujourd'hui, les agriculteurs partagent le territoire avec des résidents de plus en plus nombreux.

De son ancienne vocation de jardin fruitier, l'île conserve encore un rôle privilégié à l'échelle de la région de Québec par l'importance de ses cultures maraîchères et fruitières. De nombreux visiteurs font le « tour de l'île » pour apprécier son cadre enchanteur et ses paysages champêtres, et pour découvrir ses produits du terroir, offerts à la ferme, dans de nombreux kiosques posés le long de la route. On y afflue particulièrement pour le temps des sucres, des fraises, du « blé d'Inde » et des pommes. La zone agricole occupe 94 p. cent du territoire de l'île et représente l'activité économique la plus importante.

Depuis le régime seigneurial, la vocation agricole modèle les paysages de l'île. Elle a conservé de multiples empreintes et témoins de cette ancienne période. La production de denrées crée un paysage rural distinctif fort recherché pour la qualité de vie qu'il procure. Aujourd'hui, la zone agricole doit relever de nombreux défis, dont l'étalement résidentiel, l'évolution des pratiques culturelles, l'industrialisation de l'agriculture, la croissance de la taille des entreprises et l'application de normes environnementales de plus en plus sévères. Ces enjeux comportent leur part de répercussions sur le paysage. Notamment, on peut penser à l'abandon progressif d'anciens bâtiments de ferme, devenus non conformes aux normes environnementales, au profit de nouveaux bâtiments d'allure industrielle, à l'insertion de fosses bétonnées abritées, souvent mal intégrées, à la disparition de clôtures, au remplacement de variétés typiques (par exemple avec la création de vergers d'arbres nains), à la production de primeurs sur paillis de plastique ou sous tunnels, à l'ensilage par balles enrobées et à la modification des échelles de production. En parallèle, de nouveaux produits sont créés, comme les vignobles, qui s'inscrivent dans la tradition fruitière de l'île.

L'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans est protégé en vertu de la *Loi sur les biens culturels* et de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Cependant, un questionnement s'impose sur la portée de ces protections en ce qui a trait au patrimoine rural. Par exemple, on peut supposer que toute activité à caractère agricole est légitime sur un territoire ainsi désigné. Or, il apparaît déjà que les nouvelles pratiques sont en voie de changer radicalement le paysage. Comment et dans quelle mesure cette métamorphose peut-elle affecter

le caractère patrimonial du paysage de l'arrondissement historique? Voici les questions auxquelles cette étude veut esquisser des réponses.

1 Historique de l'occupation du sol

Le lotissement actuel de l'île d'Orléans découle du découpage initial des terres pour l'exploitation agricole sous le Régime français. Les concessions ont leur front sur le fleuve Saint-Laurent et s'alignent en longues bandes étroites sur un rang simple le long de la route de ceinture (le chemin Royal). Ces bandes orientées dans le sens nord-ouest/sud-est aboutissent à une ligne artificielle au centre du territoire en un point nommé « mitan » ou « tré carré », sauf à l'extrémité est de l'île, à Saint-François, où les parcelles sont diagonales au mitan². Les terres vouées à la culture ont dans l'ensemble conservé leur orientation originale et les habitations et bâtiments secondaires « hors village » s'alignent le long du chemin Royal.



Vue aérienne de l'île d'Orléans. Photo : MRC de L'Île-d'Orléans, 2003-2004.

1.1 L'autosuffisance, une règle fondamentale

Retraite de tribus amérindiennes qui y amenaient sporadiquement leurs prisonniers, l'île Minigo (de l'algonquien « Windigo », coin ensorcelé) est nommée île de Bacchus (1535) par Jacques Cartier, puis île d'Orléans (1536). Le partage des terres de l'île d'Orléans en fiefs et en arrière-fiefs se fait entre 1649 et 1662. Propriété de monseigneur de Laval à partir de 1662, elle devient un fief indépendant de la seigneurie de Beaupré le 24 avril 1675 et prend le nom de « seigneurie de l'île d'Orléans ». L'établissement, au XVII^e siècle, se caractérise essentiellement par une agriculture de colonisation visant à assurer l'autosuffisance des premiers occupants.

² Vu l'orientation nord-ouest/sud-est des terres, nous retiendrons, pour simplifier la lecture, que l'île s'étend d'est en ouest par rapport aux rives nord et sud du Saint-Laurent et qu'en conséquence Sainte-Famille se trouve du côté nord de l'île.

1.2 De l'autarcie à l'agriculture marchande

Jusqu'au milieu du XIX^e siècle, l'isolement commande l'autarcie chez les habitants de l'île d'Orléans. L'exploitation agricole a très peu évolué depuis la colonisation : la forêt recouvre un tiers des terres occupées et le reste est soumis à une utilisation peu intensive, de type traditionnel. Sur 31 120 acres de terres défrichées en 1861, 26 100 sont dévolues à la nourriture du bétail, dont 16 800 en pâturage, le reste à la culture de l'avoine et des foin. Le cheptel bovin compte alors quelque 5 000 têtes, dont un peu plus de 2 000 vaches laitières. On dénombre 3 640 moutons contre 1 760 porcs. La volaille n'existe encore que sous la forme de basses-cours d'une quarantaine de bêtes. La pêche constitue un revenu d'appoint et permet de varier l'alimentation. Il reste 1 900 hectares de terres défrichées pour diverses cultures, principalement des céréales, pois, fèves et pommes de terre³.

À partir de 1855, le vapeur *Le Petit Coq* assure la liaison deux à trois fois par jour entre le quai Bowen, situé à la pointe de Saint-Pierre, qui deviendra plus tard Sainte-Pétronille, et les marchés de Québec. D'autres quais sont construits à Saint-Jean (1858), à Saint-Laurent (1870) et à Sainte-Famille (1877). *Le Pèlerin* fait la navette entre Québec, Saint-Laurent et Saint-Jean deux fois par semaine⁴. Les insulaires se déplacent aussi dans de petites embarcations, profitant de la marée montante pour se diriger vers Québec et de la marée descendante pour retourner sur l'île. Le cultivateur pourvoit aux besoins de sa famille et écoule les surplus aux marchés de Québec. Le principe de l'autosuffisance demeure fondamental, tant sur les plans agricole (production de semences, de matières fertilisantes, d'aliments pour le bétail) qu'industriel (moulins à farine, moulins à scie, forges) et artisanal (confection des vêtements et des meubles).

Au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle, Québec connaît une croissance considérable. Pour faire face à la demande des marchés, les cultivateurs orléanais diversifient leur production. Les légumes (haricots, oignons, tomates, maïs) et les petits fruits, dont la fraise, introduite en 1870, connaissent une forte demande. Les vergers commencent à se multiplier de façon importante vers 1880, à Sainte-Famille plus particulièrement⁵.

1.3 Les débuts d'une agriculture industrielle

L'agriculture industrielle est introduite en 1895 avec la fondation de la Société de fabrication de beurre de Sainte-Famille et la construction d'une beurrerie. Le développement de coopératives agricoles contribue à la commercialisation des produits.

L'industrialisation n'affecte pas que la mise en marché des produits agricoles. Le perfectionnement des assolements et l'introduction de cultures permettant de supprimer la jachère tout en assurant la subsistance d'un cheptel plus nombreux, l'introduction de la machinerie agricole et l'emploi généralisé d'engrais favorisent l'économie agricole de l'île.

³ Christian MINGASSON, « Évolution récente de l'île d'Orléans », *Cahiers de géographie de Québec*, nouvelle série, n^o 1 (octobre 1956), p. 56-57. Les chiffres sont extraits des Recensements décennaux du Canada, n^o 3.

⁴ Michel LESSARD, en collaboration avec Pierre LAHOUD, *L'île d'Orléans. Aux sources du peuple québécois et de l'Amérique française*, Les Éditions de l'Homme, 1998, p. 180.

⁵ Yves LECLERC, *Aspects de l'organisation sociale et économique à l'île d'Orléans*, Université Laval, Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 1964, p. 45.

L'ouverture du pont, en 1935, sert d'amorce au développement remarquable de l'île d'Orléans. La liaison terrestre offre enfin une solution de rechange au transport maritime et facilite les déplacements. Le pont permet de livrer les denrées rapidement et selon un horaire régulier.

1.4 L'île d'Orléans au milieu du xx^e siècle

Une étude décrit l'évolution de l'économie agricole sur l'île d'Orléans entre 1851 et 1951⁶. Mingasson souligne que les changements les plus significatifs apparaissent à partir de 1931. Sur 397 fermes répertoriées en 1941, 51 sont considérées comme spécialisées, puisqu'elles déclarent que 50 p. cent au moins de leurs revenus bruts proviennent d'une seule source (produits laitiers, volailles, légumes et fruits, etc.), 161 sont de catégorie « ferme à cultures mixtes⁷ » et 177 sont des fermes vivrières et combinées⁸.

L'élevage de bovins a progressé pour satisfaire la forte demande en produits laitiers. Les vaches laitières ont une importance prépondérante et représentent les neuf dixièmes du troupeau⁹. Les veaux, vendus jeunes, représentent plus des trois quarts des ventes de bovins de l'île. Les progrès de l'élevage laitier sont attribuables notamment au développement des « foins cultivés », de même qu'à l'apparition d'assolements nouveaux et de silos¹⁰. De familial, l'élevage du porc est devenu semi-industriel grâce aux sous-produits de laiterie utilisés dans l'alimentation¹¹. L'élevage du mouton est pratiquement abandonné¹². Par ailleurs, l'aviculture connaît une croissance spectaculaire, multipliant la production de volailles par 3,5 en 20 ans¹³. La mécanisation se généralise : le tracteur remplace désormais les animaux de labour¹⁴.

Les prairies naturelles sont peu à peu remplacées par les prairies artificielles et les « foins cultivés »¹⁵. Ces récoltes assurent une meilleure alimentation des vaches laitières pendant la

⁶ Les chiffres de cette partie sont tirés de Christian MINGASSON, *Évolution récente de l'île d'Orléans*, Université Laval, Institut de géographie, 1956. Certaines données de l'étude sont tirées du recensement fédéral de 1941.

⁷ Catégorie où le revenu provenant de deux ou plus des autres types principaux de produits est nécessaire pour produire 50 p. cent ou plus du revenu brut.

⁸ Catégorie où la valeur des produits consommés ou employés par la famille du cultivateur s'élève à 50 p. cent ou plus du revenu brut.

⁹ En 1951, l'élevage laitier compte 4 118 têtes, en moyenne 11 par ferme.

¹⁰ L'île compte 24 silos pour le trèfle et le maïs coupé vert.

¹¹ L'élevage du porc se développe à partir de 1941, passant, en 10 ans, de quelque 1 700 à 6 340 têtes, soit une vingtaine de bêtes en moyenne par exploitation. Il s'agit d'animaux jeunes : 5 800 bêtes ont moins de 6 mois.

¹² L'élevage du mouton passe de 6 400 têtes en 1851 à 509 en 1931 et 81 en 1951.

¹³ La construction de poulaillers commerciaux permet une augmentation de 62 000 têtes entre 1931 (24 300) et 1951 (86 000). Pratiquée par 260 des 388 exploitants de l'île, l'aviculture fournit principalement des œufs et des jeunes poulets de restaurant. Cet élevage est soutenu par le fonctionnement du couvoir coopératif de Saint-Pierre créé en 1935 pour assurer la mise en marché des volailles et des œufs.

¹⁴ Les bœufs de labour sont remplacés par des tracteurs. En 20 ans, de 1941 à 1961, le nombre de tracteurs de ferme passe de 9 à 347. Les chevaux (un ou deux par ferme) sont utilisés surtout pour le transport. Leclerc, *op. cit.*, p. 44.

¹⁵ D'un maximum de 8 012 hectares en 1891, elles tombent à 6 760 en 1931 et à 4 046 en 1941 et 1951. Les prairies artificielles constituent 31 p. cent du total défriché en 1951 par rapport à 11 p. cent en 1871.

longue stabulation hivernale. Les cultures du blé, du seigle et de l'orge ont pratiquement disparu depuis 1911. L'avoine perd également du terrain¹⁶.

Un choix a été fait parmi les cultures spécialisées¹⁷. Ainsi, le chanvre, le lin et le tabac, cultivés pour usage domestique, ont cédé la place aux cultures commercialisées de fraises, de tomates, de haricots et de pommes de terre¹⁸. Les légumes, principalement les haricots et les tomates destinés à la mise en conserve, occupent une superficie moyenne déclarée d'environ huit hectares. La culture intensive des légumes s'est accrue à partir de 1937 pour les tomates, 1939 pour les oignons et 1941 pour les poireaux. Celle des fèves et des pois, qui constituait une culture de subsistance, a pratiquement disparu¹⁹.

Les vergers croissent en importance²⁰. Rare est la ferme qui ne possède pas au moins de 20 à 30 arbres à proximité de la résidence, auxquels s'ajoutent les vergers commerciaux, principalement à Sainte-Famille (68 p. cent des pommes de l'île) et à Saint-Laurent (15 p. cent).

La culture des fraises occupe 190 hectares, principalement à Sainte-Famille (36 p. cent), bien que Saint-Laurent et Saint-Jean, qui jouissent d'un meilleur ensoleillement, bénéficient de la demande pour les primeurs. Les framboises occupent 16 hectares, surtout à Saint-Laurent et à Saint-Pierre. Enfin, on compte 18 hectares de pépinières et de petites cultures de fleurs ainsi que quelques serres et champignonnières.

1.5 Un demi-siècle de révolution « tranquille » à l'île d'Orléans : de 1950 à nos jours

Alors qu'elle était dans une proportion de 79,9 p. cent en 1931, la population agricole de l'île passe à 57,5 p. cent en 1961²¹. Les analystes attribuent cette diminution non à l'exode des agriculteurs, mais à l'augmentation considérable de la population à Saint-Pierre et à Saint-Laurent. Les populations de Sainte-Famille, Saint-François et Saint-Jean, les trois paroisses les plus éloignées de Québec, demeurent relativement stables.

Favorisé par la proximité d'un grand centre urbain, le milieu rural de l'île d'Orléans évolue de plus en plus rapidement dans la seconde moitié du XX^e siècle. La mécanisation s'ouvre sur une industrialisation croissante qui s'accélère avec l'introduction de cultures intensives et de nouvelles pratiques, entraînant des transformations plus ou moins importantes des patrimoine et paysage agricoles (voir chapitre 3).

¹⁶ De 3 440 hectares en 1871, la culture de l'avoine n'occupe que 1 900 hectares en 1951. L'avoine et l'orge figurent encore parmi les productions végétales sur la liste du MAPAQ en 2005.

¹⁷ Au total, les cultures spécialisées (pommes de terre, légumes, petits fruits et vergers) occupent 10 p. cent de la surface totale défrichée de l'île, passant de 153 hectares en 1861 à 680 en 1951.

¹⁸ Bénéficiant d'un marché important, la pomme de terre occupe quelque 400 hectares répartis sur environ 200 fermes, dont plusieurs cultivent de 12 à 16 hectares. La surface utilisée pour cette production passe de 910 acres en 1911 à 3 431 acres en 1961.

¹⁹ La culture des fèves et des pois passe de 360 hectares en 1861 à 6 hectares en 1951.

²⁰ De 35 000 arbres en 1931, on en dénombre 60 000 en 1951.

²¹ Leclerc, *op. cit.*, p. 29.

1.5.1 « Agrandir par en dedans »

À partir des années 1950, des travaux majeurs de drainage sont entrepris. Les cours d'eau, rivières, ruisseaux et émissaires sont creusés afin que l'eau de pluie et de la fonte des neiges soit bien évacuée, récupérant ainsi plusieurs hectares de champs, soit 30 p. cent des superficies, jusque-là improductifs à cause de la mauvaise qualité du drainage²². Ces travaux visant à « agrandir par en dedans », selon l'expression des insulaires, permettent de maximiser les surfaces cultivables sur les fermes. Peu à peu, le paysage se transforme. On en profite pour abaisser les buttes trop abruptes, combler les creux, éliminer des bosquets d'arbres et enlever des clôtures. Ces modifications affectent considérablement le paysage qui conserve néanmoins un caractère champêtre.

1.5.2 Une mécanisation de pointe

En 1966, sur une superficie totale de 41 462 acres de terres agricoles, plus de la moitié (26 058 acres) est défrichée, dont 18 692 acres de terres en culture. On recense 364 fermes sur l'île, dont 153 d'une superficie de 70 à 129 acres et 87 de 180 à 239 acres. On trouve à Sainte-Famille et à Saint-François 52 des 83 exploitations au-dessous de 70 acres²³. L'avoine, le foin et la pomme de terre sont les cultures principales, notamment à Saint-Jean et à Saint-Pierre où l'élevage laitier est important. À Sainte-Famille, la gamme de cultures est plus diversifiée : légumes, petits fruits et vergers se mêlent aux grandes cultures. Sur les 364 fermes recensées, on compte 439 tracteurs, 220 automobiles, 135 camions, 120 presses ramasseuses à foin, 22 moissonneuses-batteuses et 362 unités requérant l'énergie électrique. La machinerie agricole s'est répandue à tel point que l'île serait considérée comme « suréquipée » comparativement à la région métropolitaine de Montréal²⁴.

1.5.3 Une industrialisation croissante

À partir des années 1970, plusieurs agriculteurs abandonnent la production laitière au profit de l'horticulture et des cultures industrielles comme celle de la pomme de terre²⁵. On trouve alors moins d'animaux dans les champs, tandis que quelque 300 étangs sont creusés pour irriguer les cultures. Par ailleurs, plusieurs agriculteurs ont recours aux brise-vent²⁶ pour contenir les ardeurs du vent et permettre à la neige de s'accumuler, assurant une protection contre le gel et réduisant l'érosion des sols. Plusieurs entreprises qui s'orientent vers la production industrielle occupent une place importante dans le marché régional de l'alimentation. Des entrepôts, des silos à grains et d'autres pour le foin font désormais partie du paysage. L'évolution des pratiques culturelles et de mise en marché amène d'importants changements dans le paysage agricole.

²² Martine CÔTÉ, « L'île nourricière », *Continuité*, n° 73 (été 1997), dossier île d'Orléans, p. 49-51.

²³ Assa T. KOBAYASHI, *L'île d'Orléans. Utilisation du sol, interprétation de l'espace, dynamique des paysages*, Université Laval, Institut de géographie, 1970, p. 88.

²⁴ *Ibid.*, p. 113.

²⁵ CÔTÉ, *loc. cit.*, p. 50.

²⁶ Rideau de végétation planté pour protéger les cultures des effets du vent.

1.5.4 Une agriculture spécialisée

En 1991, 94,2 p. cent des terres de l'île sont zonées agricoles, soit 18 072 hectares sur une superficie totale de 19 180²⁷. Sur 281 fermes d'une superficie totale de 17 344 hectares, près de 50 p. cent sont en culture, soit 7 653 hectares réservés aux grandes cultures (dont le foin, la pomme de terre, l'avoine, la luzerne et l'orge), 408 aux légumes (notamment la carotte, le maïs, le brocoli, le rutabaga, le haricot et le concombre), 348 aux petits fruits (fraise à 88 p. cent, framboise 10 p. cent, bleuet et autres fruits 2 p. cent) et 180 à d'autres cultures. Le reste est occupé par les forêts, les pâturages, les rivières et les arbres fruitiers (97 p. cent des pommiers, 2 p. cent des pruniers), soit 40 250 arbres fruitiers cultivés par 61 producteurs. Cette même année, 11 producteurs déclarent pratiquer l'agriculture dans des serres pour la vente; 8 produisent des fleurs, 3 cultivent des tomates et 4 des semis de légumes. De plus, on compte 113 troupeaux de bovins et veaux pour un total de 5 932 bêtes, 12 élevages de porcs pour un total de 4 516 têtes, 8 troupeaux de moutons totalisant 767 têtes et quelques élevages plus modestes²⁸.

1.5.5 Une évolution constante

Selon les données du MAPAQ, l'Orléans agricole est constitué de 188 fermes en 2005. Les principales productions sont l'horticulture, les produits laitiers et l'aviculture. On y dénombre 38 entreprises de transformation bioalimentaires²⁹. Plus de la moitié des terres agricoles sont cultivées (6 453,38 ha), plus des quatre cinquièmes (3 749,61 ha) sont en friche, boisées et en plantations forestières, le reste (587,59 ha) étant constitué de cours, bâtiments, crans de roc, étangs et savanes.

Les tableaux 1, 2 et 3 expriment la réalité de l'île d'Orléans : un milieu principalement agricole, que l'on parcourt par un chemin de ceinture ne laissant percevoir qu'une infime partie de ses composantes³⁰.

²⁷ La municipalité de Sainte-Famille est zonée agricole à 99,8 p. cent, Saint-François à 86,1 p. cent, Saint-Jean à 96 p. cent, Saint-Laurent à 90,7 p. cent, Saint-Pierre à 99,7 p. cent et Sainte-Pétronille à 78,3 p. cent.

²⁸ Nathalie GIGUÈRE et al., *La situation socio-économique de l'île d'Orléans*, Université Laval, Faculté des études supérieures, 1994, p. 35-38. Les données sont tirées de Statistique Canada, *Profil agricole du Québec*, catalogue 95-335, 1991.

²⁹ François BLOUIN, président, mémoire du Syndicat de l'UPA de l'île d'Orléans présenté à la Communauté métropolitaine de Québec en 2004.

³⁰ Ces chiffres sont tirés des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles du MAPAQ en date du 15 janvier 2005.

Tableau 1

La production végétale de l'île d'Orléans (en hectares) en 2005

	Acéri-culture	Horti-culture	Céréales	Fourrages	Pommes de terre	Légumes frais	Légumes de transformation	Cultures abritées	Fruits	Pâturages
Saint-Pierre	81,98		334,5	195,31	25,5	62,36	17,01	0,12	52,11	84,78
Sainte-Famille	368,62	5,6	440,28	208,79	142,31	38,32	114,73	1,83	179,97	30,12
Saint-François	73,69		189,21	21,9	215,14	19,67	207,25	0,9	37,14	144,97
Saint-Jean	119,05	1,44	799,43	383,92	62,36	227,62	179,81	0,2	35,92	215,89
Saint-Laurent	190,07	1	350,49	120,98	17,01	179,81	69,84	0,06	4,1	151,64
Sainte-Pétronille			5,5	3,0	10	8			22,13	

Tableau 2

Les superficies non cultivées de l'île d'Orléans (en hectares) en 2005

	Friches	Boisés	Plantations forestières	Cours, bâtiments, crans de roc, étangs, savanes
Saint-Pierre	34,77	509,46		64,2
Sainte-Famille	49,48	1 165,06	36	128,82
Saint-François	47,9	289,24	20	80,84
Saint-Jean	67,44	682,66	45	150,63
Saint-Laurent	41,35	723,37	10	144,97
Sainte-Pétronille	2,31	25,57		18,13

L'élevage est pratiqué partout, à l'exception de Sainte-Pétronille. Sainte-Famille se démarque par la production de poulets à griller (136 800 têtes) et de porcs d'engraissement (880 têtes), Saint-Jean et Sainte-Famille par la production de bovins laitiers, Saint-Laurent par la production de cailles et autres volailles et Saint-François par la production de volailles, de bisons et de wapitis. Le tableau 3 répartit la production animale dans les six municipalités de la MRC.

Tableau 3

La production animale à l'île d'Orléans (nombre de têtes) en 2005

	Bovins de boucherie	Bovins laitiers	Chevaux	Porcs	Volaille	Canards	Autres volailles	Lapins	Bisons et wapitis	Autres espèces
Saint-Pierre	87	269	42		20	10		83	27	12
Sainte-Famille	171	498	6	1 627	155 400	300	485	60		50
Saint-François	38	58	2		7 800				220	
Saint-Jean	38	1 024	1	277						
Saint-Laurent	73	265	2		100		42 000			

2 Le caractère patrimonial de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans

La place symbolique de l'île sur le plan national est confirmée par la déclaration d'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans (1970).

2.1 La création d'un mythe

Un courant d'affirmation nationale et d'idéalisation des origines se répand dans tout l'Occident après la Première Guerre mondiale. Associée aux valeurs traditionnelles et aux origines de la nation, l'île d'Orléans, isolée et protégée du modernisme, passe au centre des intérêts collectifs du Québec³¹. Dès 1922, Pierre-Georges Roy amorce une série de publications sur le patrimoine québécois et fait connaître l'architecture traditionnelle de l'île d'Orléans. Au milieu des années 1920, Ramsay Traquair, professeur d'architecture à l'Université McGill, et Charles-Marius Barbeau, anthropologue et chercheur au Musée de l'homme à Ottawa, travaillent ensemble à relever et photographier le patrimoine religieux, l'architecture domestique et différents aspects de la culture matérielle de l'île.

« De tous les coins de la province de Québec, il n'en est pas de plus pittoresque que l'île d'Orléans³². » Ce commentaire de Pierre-Georges Roy résume parfaitement l'état et la perception générale de l'île d'Orléans aux premières décennies du XX^e siècle. Il s'inscrit dans un courant international et dans la foulée des historiens et de l'élite culturelle de Québec convaincus de la richesse patrimoniale et de la valeur symbolique de l'île sur le plan national³³.

³¹ LESSARD, *op. cit.*, p. 76.

³² Pierre-Georges ROY, *L'île d'Orléans*, Québec, Ls-A. PROULX, 1928, p. v. Cet ouvrage remarquablement illustré par Horatio Walker était publié par la Commission des monuments historiques de la province de Québec, prédécesseur de la Commission des biens culturels du Québec. La même année, Joseph-Camille POULIOT (1865-1935), propriétaire du manoir Mauvide-Genest, qu'il entreprend de restaurer, lance ses *Glanures historiques et familiales, L'île d'Orléans*.

³³ François-Alexandre-Hubert LARUE (1833-1881), *Voyage autour de l'île d'Orléans*, publié en 1861 dans les *Soirées canadiennes*, un magazine consacré à la littérature nationale qu'il a lui-même fondé; l'abbé Louis-Édouard BOIS (1813-1889), première étude sérieuse sur le passé de l'île d'Orléans, publiée sous forme de feuilleton dans le *Journal de Québec* en 1864 et éditée par Augustin Côté en 1895; monseigneur David GOSSELIN (1846-1929), *Pages d'histoire ancienne et contemporaine de ma paroisse natale Saint-Laurent, île d'Orléans*, 3 vol., 1919 et *À travers Saint-Pierre île d'Orléans*, 1923; Louis-Philippe TURCOTTE (1842-1878) surnommé « l'historien de l'île »; Cyprien TANGUAY (1819-1902), qui, dans son *Dictionnaire biographique*, confirme l'île de Bacchus comme souche de la nation en 1871, suivi de Michel FORGUES, *Généalogie des familles de l'île d'Orléans*, 1905. Ces familles sont honorées à l'occasion des fêtes du tricentenaire de la fondation de Québec en 1908, l'évêque auxiliaire de Québec, monseigneur Paul-Eugène Roy, associant les fondateurs et leurs descendants à « une véritable noblesse [...] pacifique, laborieuse, qui définit bien l'âme québécoise » (Voir Lessard, *op. cit.*, p. 75).

L'inauguration du pont de l'île en 1935 fait passer le discours de l'élite dans le grand public. Les uns voient le pittoresque du lieu menacé; les autres soutiennent qu'un lien terrestre est essentiel au développement de l'île. Soutenu par l'élite culturelle de l'époque, Louis-Alexandre Taschereau, député du comté de Montmorency et premier ministre du Québec, fait l'apologie d'une population et d'un pays enracinés. En 1936, *Peintres et tableaux*, de Gérard Morisset, présente l'île d'Orléans comme un haut lieu de la création artistique, un espace où la rencontre de la nature et de l'histoire nourrit l'imaginaire³⁴. Marius Barbeau n'hésite pas à commander des reconstitutions d'activités révolues, telle une corvée de foulage des étoffes à Saint-Pierre en 1941, pour compléter sa documentation photographique³⁵.

L'idéologie nationaliste de l'entre-deux-guerres reprend après la Seconde Guerre mondiale. L'île d'Orléans devient le terrain de recherches ethnologiques sur l'habitation et le mobilier, les métiers, l'outillage et l'industrie, les tissus et les vêtements artisanaux, ainsi que l'art populaire. Des agronomes, des géographes et des sociologues rejoignent les historiens, ethnologues et historiens de l'art et de l'architecture sur le terrain.

La renommée de l'île d'Orléans s'étend au monde francophone. Plusieurs écrivains et artistes expriment ses charmes avec virtuosité et éloquence. Les œuvres littéraires et les ouvrages de vulgarisation posent généralement un regard nostalgique ou folklorique sur l'île d'Orléans, mettant en valeur le patrimoine, mais en occultant tout élément qui ne servirait pas la vision traditionnelle et idéalisée d'une île paisible et féconde. *L'île d'Orléans. Aux sources du peuple québécois et de l'Amérique française*, déjà cité, est un exemple de ces témoignages. Fait à remarquer, la plupart des illustrations monochromes de l'ouvrage soulignent l'aspect bucolique de l'île dans les années 1925-1940. Par ailleurs, aucune ne témoigne de la mécanisation, ni de l'évolution des pratiques : nulle trace d'un tracteur, ni d'un silo sur l'île, si ce n'est un détail sur une photographie aérienne qui souligne l'étendue des champs à Saint-Jean. Le temps semble s'être arrêté à l'île d'Orléans dont le caractère mythique est associé à la représentation idéalisée d'un lieu fondateur qui incarne la mémoire du Québec.

³⁴ LESSARD, *op. cit.*, p. 86.

³⁵ *Ibid.*, p. 82.



Maison Paradis, Saint-Pierre, vers 1945.

Tirée de *L'île d'Orléans. Aux sources du peuple québécois et de l'Amérique française*, p. 156.

L'île d'Orléans a néanmoins profondément changé au cours du siècle dernier, et il faut se demander si cette vision mythique est partagée par les insulaires. Est-ce que la réalité du milieu agricole est aussi bucolique que l'imaginent ceux et celles qui empruntent ce chemin du tour de l'île, ces « 42 milles de choses tranquilles » chantés par Félix Leclerc?

2.2 Les mesures de protection et outils de sensibilisation

L'annonce de la construction du pont de l'île entraîne l'adoption de lois, de mesures de protection et d'outils de sensibilisation en vue de la préservation et de la conservation du patrimoine orléanais.

2.2.1 La Loi concernant l'île d'Orléans

En 1934, Louis Athanase David, secrétaire de la province, exprime au premier ministre Taschereau ses craintes au sujet de la construction du pont, qui favorisera la circulation automobile et suscitera des projets immobiliers susceptibles d'altérer ce cadre enchanteur. Le 2 mai 1935, le gouvernement adopte la *Loi concernant l'Île d'Orléans* afin de la protéger contre toute invasion indésirable ou transformation majeure qui altérerait son caractère. Elle contrôle notamment l'implantation de lieux d'hébergement, de restauration, les ateliers mécaniques et les postes d'essence et prohibe l'affichage, à l'exception des plaques ou inscriptions commémorant des événements ou des sites historiques.

Au début des années 1960, il devient évident que la loi de 1935 n'a pas réussi à endiguer l'étalement urbain sur l'île, pas plus que la détérioration du paysage³⁶. Elle n'empêche pas un propriétaire de démolir ou de transformer un bâtiment historique; elle n'a, en outre, aucun

³⁶ Il semble, selon un mémoire du service d'urbanisme des Affaires municipales, que la loi de 1935 ait été désuète après les années 1947-1948. Linda BOUCHER et al., *L'avenir de l'île d'Orléans : analyse des perceptions et des politiques d'intervention*, 1994, p. 70.

pouvoir sur les nouvelles constructions. Enfin, elle se révèle incapable d'empêcher l'implantation de deux lignes de transmission électrique en 1963³⁷.

2.2.2 La déclaration d'arrondissement historique

À la suite de multiples propositions et recommandations, l'île d'Orléans est déclarée arrondissement historique en 1970. Englobant six municipalités, l'île d'Orléans devient le plus important arrondissement historique, pour la superficie, au Québec.

Le gouvernement met aussitôt en chantier une série d'inventaires pour éclairer les schémas d'aménagement du territoire et de conservation des biens culturels. On dénombre alors :

- quatre sites naturels qui enrichissent le patrimoine de l'île : l'estran de la pointe du bout de l'île et du versant nord, le boisé Beaulieu, l'érablière de la falaise nord, les marécages et tourbières et la forêt de la plate-forme centrale;
- quinze sites archéologiques qui comprennent treize sites historiques reconnus et trois sites préhistoriques;
- quelque 550 bâtiments : habitations, bâtiments de ferme (granges, étables, fournils, laiteries, etc.), fabriques et ateliers (moulin à vent, four à chaux, forge, ferblanterie, glacière, chalouperie, etc.), édifices institutionnels (églises, presbytères, écoles)³⁸.

Il est également souligné que l'agriculture, qui constitue une activité typique de l'île, contribue au patrimoine par ses bâtiments, ses ensembles architecturaux et ses paysages spécifiques du mode de vie rurale.

2.2.3 La Loi sur la protection du territoire des activités agricoles

Adoptée en 1978 et modifiée en 1989, la *Loi sur la protection du territoire agricole* a pour but d'assurer la protection du territoire agricole, d'assurer les conditions pour la remise en culture des terres et de contrer l'urbanisation ou tout développement préjudiciable à l'agriculture. Les municipalités de l'île d'Orléans sont parmi les premières à être décrétées « zone agricole désignée » dès l'entrée en vigueur de la loi³⁹. Cependant, si la loi vise la protection des terres arables contre la pression du développement des banlieues périurbaines, elle ne régit pas l'exploitation agricole elle-même, dont le développement peut affecter le patrimoine bâti et paysager.

2.2.4 L'ABC de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans

En 2003, la Commission des biens culturels du Québec, le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la MRC de L'Île-d'Orléans s'associent pour la publication de 12 fiches visant à sensibiliser la population au caractère patrimonial de l'arrondissement historique. Sous le titre : *Prenez l'île sous votre aile! L'ABC de l'arrondissement historique de*

³⁷ Louise BRUNELLE-LAVOIE, « L'île d'Orléans. Le Québec dans une île » dans *Continuité*, n° 73 (été 1997), p. 17-18.

³⁸ Linda BOUCHER *et al.*, *L'avenir de l'île d'Orléans : analyse des perceptions et des politiques d'intervention*, Université Laval, Faculté des études supérieures, 1994, p. 72. À noter qu'il s'agit de biens culturels inventoriés et non d'une reconnaissance spécifique.

³⁹ GIGUÈRE., *op. cit.*, p. 33.

l'Île-d'Orléans, la série détermine les caractéristiques patrimoniales de l'île et fournit des informations précises pour les conserver et les mettre en valeur. L'Île-d'Orléans est le premier arrondissement historique du Québec à faire l'objet d'une telle approche, confirmant que le caractère mythique de l'île est encore très présent.

2.3 Le visage familier et la partie méconnue de l'île

Le parcours linéaire de l'île, sur le chemin Royal, révèle un paysage agricole ponctué de villages, dans l'environnement littoral de l'estuaire du Saint-Laurent. C'est le visage familier de l'île, construit et diversifié, où l'œil est sans cesse sollicité par les paysages humanisés et les panoramas. En empruntant la route du Mitan à partir de Sainte-Famille, le visiteur peut deviner la face cachée de l'île, dont 94 p. cent du territoire est agricole⁴⁰. Défilent alors des terres cultivées jusqu'au centre occupé par des boisés, puis de nouveau des champs en culture qui semblent s'étirer jusqu'à la grève, à Saint-Jean. Une partie méconnue de l'île se dévoile quelque peu.

2.3.1 Le tour de l'île

À la croisée de la côte du Pont et du chemin Royal, l'île mythique s'ouvre au visiteur. Celui-ci y chercherait en vain la vision passéiste d'Horatio Walker : si elle a conservé sa vocation agricole, l'île vit au rythme de son époque et appartient au XXI^e siècle. Jadis le domaine exclusif de fermiers et de villégiateurs estivants, l'île accueille aujourd'hui de nombreux résidents qui exercent leurs professions et métiers dans la MRC ou dans la région de Québec. L'agrotourisme (autocueillette, érablières, vignobles, cidreries et autres produits du terroir) s'est considérablement développé et s'ajoute à l'offre touristique globale.

⁴⁰ À noter que cette route n'est pas ouverte en hiver.

Saint-Pierre



Vue aérienne de Saint-Pierre, détail. Photo : MRC de L'Île-d'Orléans, 2003-2004.

Force est de constater que le « tour de l'île » sur le chemin Royal n'offre qu'une vision linéaire de l'île. Saint-Pierre est la plus urbanisée des agglomérations. La trame villageoise est rompue par l'intersection de la côte du Pont, du chemin Royal et de la route Prévost, de sorte qu'une petite portion de la localité est située à l'ouest du carrefour. Le fait d'être la porte d'entrée de l'île depuis la construction du pont en 1935 a accéléré l'urbanisation de Saint-Pierre. Plusieurs voies ont été tracées entre les routes Prévost et des Prêtres, toutes deux bordées d'habitations. Une vue aérienne montre, par exemple, un lotissement domiciliaire parallèle à la route des Prêtres, desservi par les avenues Rousseau et des Lilas, ainsi que l'avenue Prévert qui coupe le chemin Royal à l'ouest de la route des Prêtres. La première église du village, construite en 1717-1719, est classée. Au nombre des attraits culturels figurent l'Espace Félix-Leclerc et le Théâtre de l'île d'Orléans.

Hors village, les fermes s'étirent entre la zone boisée et le fleuve. Les implantations sont très variables. Alors que des ensembles agricoles sont construits en bordure du chemin Royal,

d'autres se dressent à bonne distance de la voie publique. En dépit de son ouverture apparente, le domaine fermier est privé, tout comme les chemins qui le sillonnent. Plusieurs propriétés sont clôturées; le fil de fer est plus courant que la perche traditionnelle qui semble préférée à des fins décoratives. Une volonté d'embellissement est manifeste, non seulement dans l'entretien du bâti, mais dans l'aménagement paysager utilisant, par exemple, des arbustes pour camoufler une clôture. Ce souci esthétique est également présent pour des installations importantes, avec un succès limité.



Deux exemples d'implantation en bordure du chemin Royal





Deux exemples d'implantation à bonne distance du chemin Royal





Un domaine fermier privé



Une propriété clôturée



Une clôture de perches traditionnelle



Des arbustes pour camoufler les clôtures



Des haies qui ne réussissent pas à tout camoufler

Sainte-Famille



Vue aérienne de Sainte-Famille, détail. Photo : MRC de L'Île-d'Orléans, 2003-2004.

La zone périphérique de Sainte-Famille succède sans rupture à celle de Saint-Pierre. La chapelle de procession, classée monument historique, qui servait autrefois de borne à la paroisse, annonce une nouvelle agglomération. L'église, également classée, et l'ancien couvent des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame sont au cœur du village. Le parc des Ancêtres-de-l'Île-d'Orléans commémore les familles souches et procure une vue remarquable sur le fleuve. La maison de nos aïeux, aménagée dans l'ancien presbytère, et la maison Drouin retracent l'histoire des pionniers. En dépit de ce noyau institutionnel très fort, la trame villageoise de Sainte-Famille est plus aérée que celle de Saint-Pierre. La route du Mitan, à l'ouest de l'église, est bordée de champs. Les terres ne sont pas loties et seuls des chemins privés rejoignent l'artère principale. Les vergers sont nombreux de part et d'autre de la route. Ils font parfois écran à des bâtiments agricoles. Certaines cultures abritées se font par ailleurs moins discrètes au bord de la route.



Vergers sur la route du Mitan, à Sainte-Famille



Ici, les arbres camouflent les bâtiments



Là, les bâtiments se font omniprésents

Saint-François



Vue aérienne de Saint-François. Photo : MRC de L'Île-d'Orléans, 2003-2004.

L'étalement s'accroît à Saint-François qui occupe l'extrémité nord-est de l'île. L'église est à mi-distance entre les segments nord et sud du chemin Royal, tandis que les maisons classées sont situées au nord de la paroisse. La route D'Argentenay, qui donne accès à la pointe de l'île, est fermée par une barrière délimitant un boisé privé. Le reste de la pointe est essentiellement agricole. Dans la partie sud, de nombreux chemins privés conduisent à la grève, sauf le chemin du Quai, à l'ouest de l'église, qui est public. Sans doute en raison de son éloignement du pont, Saint-François est l'agglomération la moins peuplée de l'île, avec quelque 500 habitants en 2003.



La pointe de Saint-François, essentiellement agricole

Saint-Jean



Vue aérienne de Saint-Jean, détail. Photo : MRC de L'Île-d'Orléans, 2003-2004.

C'est à Saint-Jean que l'étendue des terres agricoles est saisissante. À l'est de la route du Mitan, l'habitat dispersé et la déclivité du sol permettent d'apprécier les champs avec, à l'horizon, les contreforts des Laurentides, au-delà du chenal de l'Île d'Orléans. Au sud, le fleuve est omniprésent. À l'ouest de la route du Mitan, le village s'est développé sur deux niveaux. Le chemin Royal, tracé au bas de l'escarpement, est bordé de maisons sur les deux côtés. Les vastes fermes de la plate-forme légèrement inclinée sont desservies par le chemin des Côtes, accessible par des montées. La densité de l'habitat au bas de l'escarpement renforce le caractère villageois de Saint-Jean dont les attractions principales sont l'église et le manoir Mauvide-Genest, classés, et le vieux quai qui rappelle son passé étroitement lié au Saint-Laurent. Situé entre terre et fleuve, Saint-Jean synthétise les caractères insulaire, littoral et agricole de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans.



À Saint-Jean, à l'est de la route du Mitan, à l'horizon les contreforts des Laurentides





À Saint-Jean, le fleuve domine le paysage au sud

Saint-Laurent



Vue aérienne de Saint-Laurent, détail. Photo : MRC de L'Île-d'Orléans, 2003-2004.

Dans Saint-Laurent, la topographie est similaire à celle de Saint-Jean jusqu'à la côte Leclerc. Il n'y a cependant pas de chemin reliant les terres de la plate-forme : on accède à chaque propriété par des montées privées. Le paysage s'ouvre au-delà de la côte Leclerc, vers l'ouest : le chemin Royal entre de nouveau dans les terres agricoles. Les fermes se succèdent alors de part et d'autre de la voie publique. Au sud du chemin Royal, de nombreux chemins et côtes conduisent aux boisés riverains. Reliée au côté nord de l'île par les routes Prévost et des Prêtres, Saint-Laurent offre de nombreux lieux d'hébergement, restaurants, boutiques et galeries d'art. La route Prévost, doublée à mi-chemin de la rue des Sorciers, est bordée d'habitations à l'ouest.

Sainte-Pétronille



Vue aérienne de Sainte-Pétronille, détail. Photo : MRC de L'Île-d'Orléans, 2003-2004.

À Sainte-Pétronille, le chemin Royal prend le nom de chemin du Bout-de-l'Île. L'agglomération est traversée par la rue d'Orléans, doublée de la rue Marie-Anne où se trouvent des lotissements résidentiels récents. Une dizaine de rues en boucles ou de culs-de-sac, la plupart au sud du chemin du Bout-de-l'Île, complètent la trame routière de ce secteur. Offrant une vue imprenable sur Québec, la pointe du Bout de l'Île est devenue le lieu de villégiature privilégié de la belle société québécoise dès le milieu du XIX^e siècle. Les villégiateurs ont préféré le « bout de l'île », pour construire des résidences et profiter du panorama sur Québec, laissant l'arrière-pays en terres agricoles dans le prolongement de Saint-Pierre et en boisés au voisinage de Saint-Laurent.

2.3.2 L'intérieur des terres

Alors qu'elle semble se révéler sans réserve aux visiteurs qui empruntent le chemin Royal dans les deux sens, l'île d'Orléans garde bien des secrets. Seules trois routes de traverse permettent en effet de la découvrir « en profondeur » : la route du Mitan qui relie Sainte-Famille et Saint-Jean, la route des Prêtres entre Saint-Pierre et Saint-Laurent et la route Prévost qui rejoint la côte du Pont à l'est de Sainte-Pétronille. À Saint-Jean, le chemin des Côtes, au nord du chemin Royal, est rarement emprunté par d'autres que les familiers, tout comme les côtes et chemins qui relient les propriétés situées au sud du chemin Royal aux boisés et à la grève ou encore les culs-de-sac des bouts de l'île tels la rue Horatio-Walker ou la route D'Argentenay. Les voies des lotissements banlieusards comme l'avenue Rousseau à Saint-Pierre ne présentent pas d'intérêt particulier, sauf pour leurs résidents, bien entendu.

Ce sont cependant les activités agricoles qui constituent la base de l'économie de l'île. La route du Mitan révèle la diversité des types d'exploitation commerciale. Derrière les maisons de ferme, on trouve les vergers, les élevages, les cultures céréalières et maraîchères et les pâturages. Selon les saisons, on peut apercevoir les étangs artificiels au milieu des champs. Au centre, la zone boisée a longtemps fourni les cultivateurs en bois de chauffage. La route bifurque au point de rencontre entre Sainte-Famille et Saint-Jean, les deux segments tracés en bordure des terres à partir des villages n'étant pas parfaitement alignés. À l'orée du boisé se succèdent les terres en culture de Saint-Jean jusqu'aux grands silos annonçant la zone habitée.



Cultures céréalières



Pâturage



Étang artificiel au milieu d'un champ



Zone boisée au centre de l'île



Bifurcation de la route au point de rencontre entre Sainte-Famille et Saint-Jean



Saint-Jean : les grands silos annoncent la zone habitée

2.4 Un patrimoine historique ou agricole?

D'emblée, il est intéressant de constater que résidents, vacanciers et visiteurs s'accordent pour reconnaître la valeur patrimoniale de l'île, même à l'étranger. En plus de l'arrondissement historique, plusieurs biens culturels sont classés, dont quatre églises et une chapelle, onze maisons, une école de fabrique et une chalouperie. Le tableau 4 les répartit selon qu'ils appartiennent au patrimoine bâti ou culturel. Dans ce dernier cas, les biens se rapportent à des œuvres d'art ou de métiers traditionnels.

Il est étonnant de constater cependant qu'aucun bien classé n'appartient au patrimoine agricole. Aucun ensemble agricole, ni même de bâtiment spécifique associé à cette fonction, n'a été retenu par le gouvernement du Québec ou Patrimoine Canada. Qui plus est, les villes n'utilisent pas le droit de citer que leur confère la *Loi sur les biens culturels*. Le patrimoine bâti est certes protégé du fait qu'il est situé dans l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans, mais le défaut de reconnaître la valeur patrimoniale spécifique des biens agricoles contribue sans doute à diminuer la motivation à les préserver et à les mettre en valeur.

Tableau 4
Biens culturels classés par le gouvernement du Québec

	Patrimoine bâti	Patrimoine culturel
Sainte-Pétronille	Décor intérieur de la maison Porteous (1984)*	
Saint-Pierre	Ancienne église de Saint-Pierre (1958) Maison Leclerc (1970)*	Œuvres d'art de l'église de Saint-Pierre (1958-1965)
Sainte-Famille	Maison Gagnon (1961) Maison Morisset (1962) Église de Sainte-Famille (1980)* Chapelle de procession (1981)*	
Saint-Jean	Église de Saint-Jean (1957) Maison Hébert-dit-Lecompte (1964) Manoir Mauvide-Genest (1971)*	
Saint-Laurent	Maison Gendreau (1964) Maison Louis-Pouliotte (1973)* Chalouperie Godbout (1977)*	Meubles et outils de la chalouperie Godbout (1978)*
Saint-François	Église de Saint-François (1957) École de fabrique de Saint-François (1957-1966) Maison Imbeau (1968) Maison Louis-Asselin (1968) Maison Roberge (1968) Maison Chrétien (1971)*	Œuvres d'art de l'église (1966)
* Bien classé après la déclaration d'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans. La forge Asselin, classée en 1977, a été démolie en 1987. La reconnaissance de la maison Pouliot (1976) a été résiliée en 2005.		

La définition la plus courante du patrimoine concerne le domaine bâti, défini par le type et la fonction, les modes de construction et d'implantation et le caractère architectural des bâtiments. Témoin de l'histoire religieuse, économique et sociale, ce patrimoine fait partie intégrante du contexte insulaire, incluant donc, par défaut, le paysage.

L'île présente deux types d'implantation liés : les villages et les zones périphériques. Les villages se distinguent par une densification de l'habitat, qui devient dispersé dans les zones périphériques au fur et à mesure de l'éloignement du centre. Le chemin Royal traverse ainsi six agglomérations comprenant cinq noyaux villageois anciens qui comportent des points de repère forts. Au cours des dernières décennies, des implantations de type banlieue se sont greffées aux villages, les plus importantes se trouvant à Saint-Pierre et Sainte-Pétronille. À l'exception de ces lotissements récents, l'habitat est plutôt concentré en bordure du chemin Royal et sur le segment nord des routes de traverse de ces localités.

C'est surtout en ce qui touche les dépendances agricoles que le patrimoine architectural a changé. Une étude de 1979 répertoriait 932 structures sur l'île d'Orléans, réparties selon leurs fonctions de soin et de logement des animaux ou de rangement⁴¹. Bien que l'étude typologique ne se soit pas intéressée à la disposition spatiale des bâtiments, quelques exemples ont été présentés, montrant la distribution des dépendances et leur rapport à l'habitation et au chemin public. Le tableau 5 en dresse l'inventaire.

Tableau 5
Dépendances agricoles répertoriées sur l'île d'Orléans en 1979

	Granges- étables	Poulaillers	Porcheries	Remises et hangars	Garages	Fonctions diverses
Saint-Pierre	60	25	1	27	8	30
Sainte-Famille	91	10	1	55	25	33
Saint-François	59	8		46	19	4
Saint-Jean	78	6		40	32	16
Saint-Laurent	71	6	2	64	38	56
Sainte-Pétronille	6			6	3	6

Cet inventaire révèle une grande variété de dépendances agricoles, notamment les granges-étables ainsi que les étables, bergeries, porcheries, poulaillers, *shed* à fumier, hangars, remises et garages. Les bâtiments secondaires, alignés parallèlement à la résidence, s'élèvent à une certaine distance les uns des autres, permettant un maximum d'ensoleillement et réduisant le risque d'incendie⁴². Seul le garage – généralement le dernier bâtiment construit – s'élève plutôt perpendiculairement à l'habitation, sans doute pour offrir un lien plus direct avec la résidence⁴³. L'ensemble agricole peut être à bonne distance, à proximité ou même traversé par le chemin Royal⁴⁴. Avec la diminution du nombre de fermes, plusieurs bâtiments, devenus désuets, ont été

⁴¹ Michel BERGERON et Paul-Aimé LACROIX, *Les dépendances agricoles à l'île d'Orléans. Approche typologique*, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1979.

⁴² Ce mode d'implantation est observé à la fin des années 20.

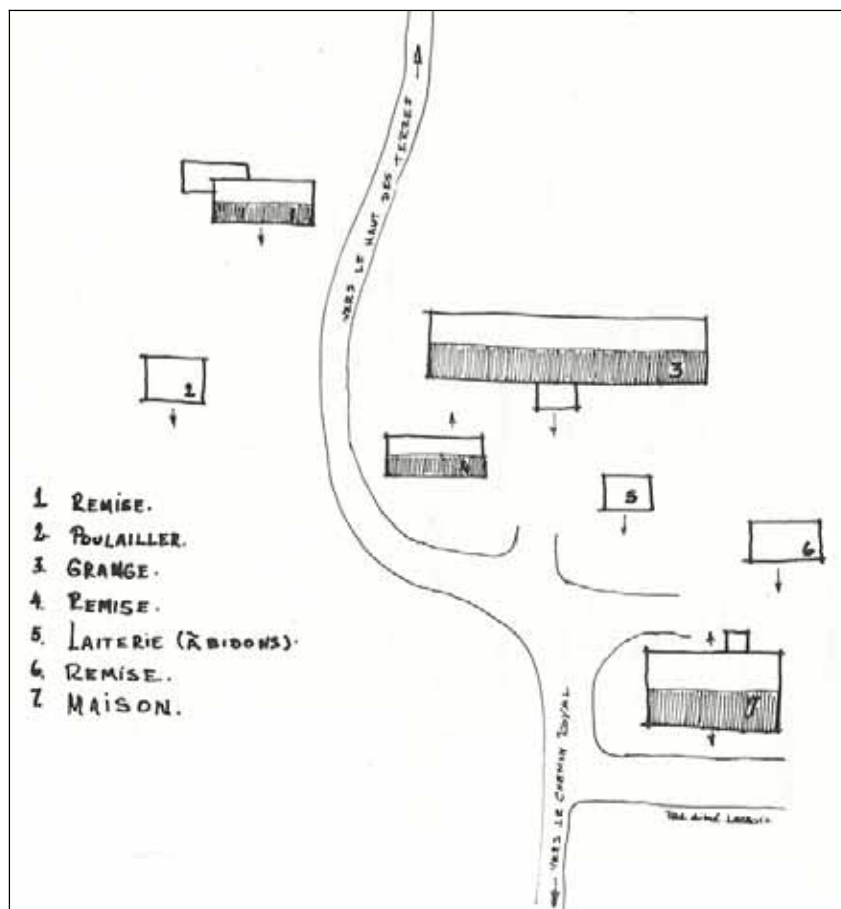
⁴³ Il serait intéressant de vérifier si ce mode d'implantation du garage, qui semble relativement fréquent, est généralisé.

⁴⁴ Ce mode d'implantation résulte de transformations au fil des ans.

détruits. En 2002, une étude souligne qu'« un peu plus de 10 p. cent des dépendances agricoles encore visibles à l'île d'Orléans seraient antérieures à l'époque industrielle, soit avant 1875⁴⁵ ».

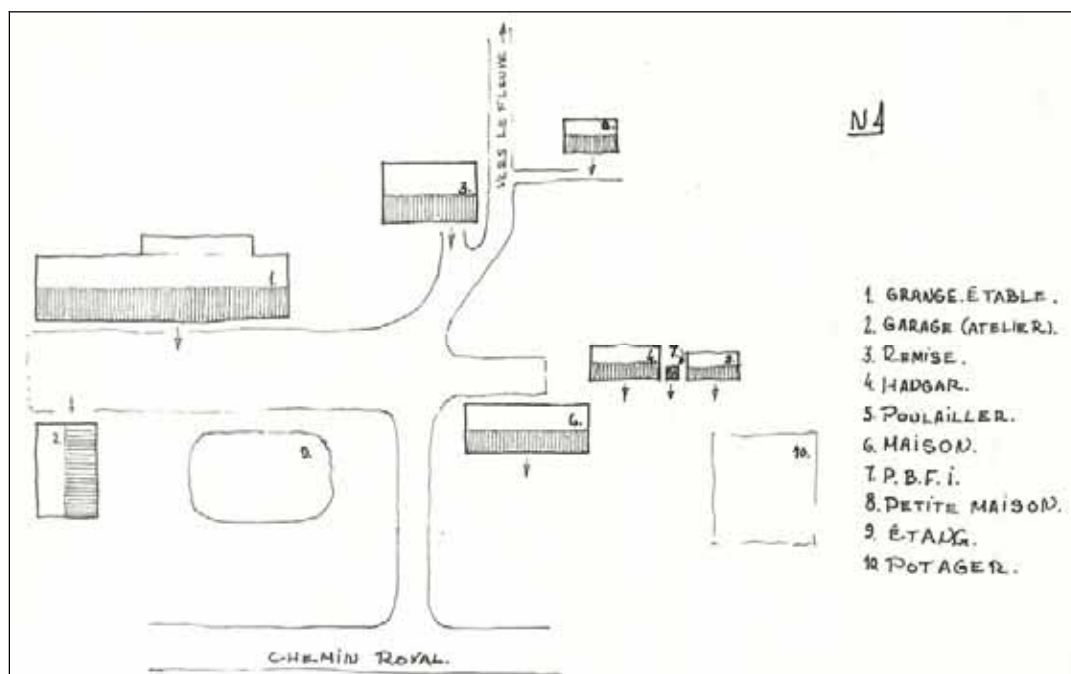
Trois modes d'implantation de l'ensemble agricole

Tiré de Michel Bergeron, *Les dépendances agricoles à l'île d'Orléans*, p. 310, 118 et 260.

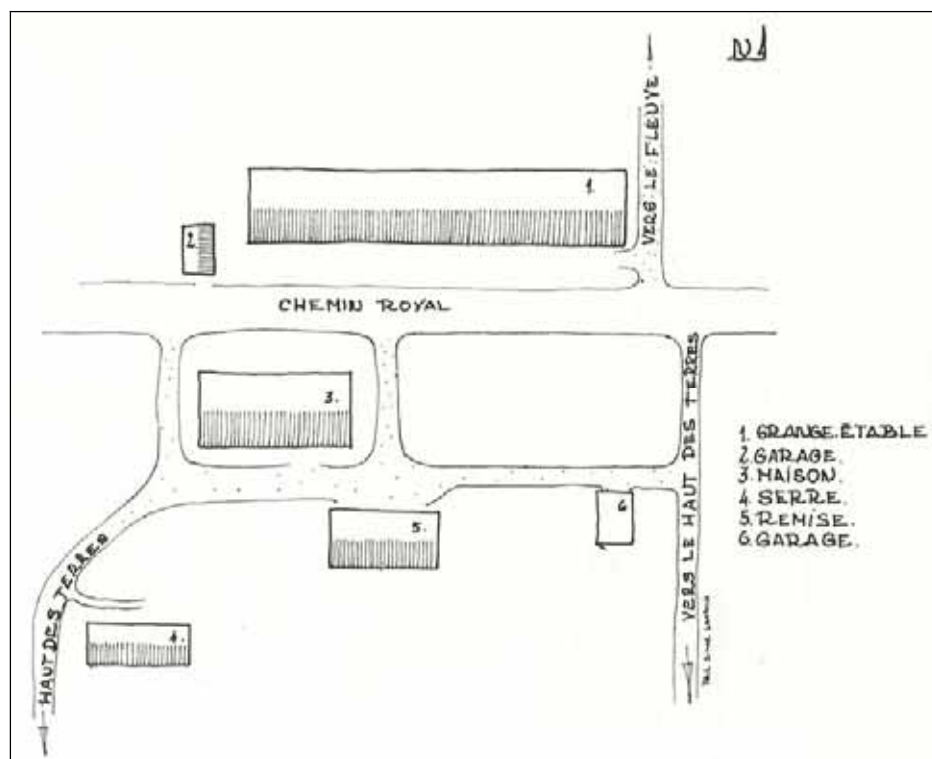


Implantation à bonne distance du chemin Royal

⁴⁵ PLANAM, *Plan de développement marketing de l'industrie touristique, l'île d'Orléans. Diagnostic stratégique*, volume 1, 2002, p. 20.



Implantation à proximité du chemin Royal



L'ensemble agricole est traversé par le chemin Royal

Le passage de la ferme familiale à la ferme industrielle a entraîné l'apparition de nouveaux types de dépendances agricoles et augmenté leurs dimensions. Les premiers silos construits au milieu

du XX^e siècle étaient précurseurs d'un développement qui s'accélère de plus en plus. Aujourd'hui, les producteurs fruitiers et maraîchers possèdent des entrepôts réfrigérés; des bâtiments servent au conditionnement et à l'emballage des légumes et pommes de terre, d'autres à la transformation des produits (cidres, vins et diverses boissons). L'élevage intensif exige des fosses à fumier, couvertes ou non, des étables plus grandes pour abriter les animaux toute l'année et de vastes poulaillers fermés. Les nouveaux bâtiments sont surdimensionnés, en surface et en hauteur. Leur forme s'est banalisée par l'emploi de matériaux industriels. Certains s'élèvent en bordure du chemin Royal, sans souci d'intégration au paysage. Les cultures abritées nécessitent l'aménagement de « tentes » de plastique. De telles structures sont rarement isolées : les bâtiments et tunnels sont regroupés et alignés de façon fonctionnelle, sans souci d'intégration.

En 2005, le rôle d'évaluation foncière de la MRC dénombre 460 bâtiments associés à la production agricole⁴⁶ sur les 188 exploitations relevées par le MAPAQ. Une mise à jour de l'inventaire des ensembles et bâtiments agricoles serait nécessaire pour dresser un portrait du patrimoine agricole de l'arrondissement historique⁴⁷.



Des bâtiments industriels surdimensionnés

⁴⁶ Saint-Pierre : 77, Sainte-Famille : 127, Saint-François : 78, Saint-Jean : 93, Saint-Laurent : 77 et Sainte-Pétronille : 8.

⁴⁷ La comparaison de ces données avec celles de 1979 serait sans doute révélatrice.



Des exemples qui illustrent un manque d'intégration au paysage





Des exemples de transformation du bâti agricole



2.5 Un patrimoine menacé

Le caractère insulaire de l'arrondissement est perceptible sur la quasi-totalité du « tour de l'île ». Du chemin Royal, des perspectives s'ouvrent régulièrement sur le fleuve, du haut de l'escarpement du côté nord et parfois très près de la batture sur la terrasse du côté sud. Comme nous l'avons souligné plus avant, le fleuve a été un facteur essentiel lors du découpage initial des terres en bandes étroites, de manière à ménager un accès direct au cours d'eau à tous les habitants. Ainsi, la proximité du fleuve et le parcours linéaire de la principale voie de communication ceinturant l'île d'Orléans, de même que sa forme allongée et ses dimensions contribuent à maintenir son caractère insulaire dominant.

En dépit d'un lien direct et permanent avec la rive nord et de l'abandon de la rive à des fins agricoles⁴⁸, l'île d'Orléans possède un caractère littoral fort. Le mode d'implantation de l'habitat avec façade sur le fleuve et les perspectives s'ouvrant sur la navigation fluviale illustrent l'attrait exercé par le cours d'eau et son importance dans la vie quotidienne des insulaires⁴⁹. Le caractère privé de nombreuses voies vers le fleuve restreint cependant l'accessibilité publique.

Le caractère agricole sculpte également les paysages de l'île. Il conditionne même l'espace rural et villageois⁵⁰. Les terres s'étendent en longues bandes parallèles interrompues par des boisés. Elles se rejoignent à la ligne de partage des eaux, à l'exception de celles situées près de la pointe Argentenay, à Saint-François, où les parcelles sont tracées en diagonale par rapport au mitan de l'île. Les terres cultivées sont une composante du paysage au même titre que les bâtiments, les voies, les berges, les boisés, etc.

En dépit de toutes les mesures de protection, le patrimoine et paysage de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans demeurent menacés. La pression exercée par le lotissement immobilier et l'évolution des pratiques agricoles affectent indéniablement l'intégrité de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans⁵¹. Dans l'un et l'autre cas, le problème se situe trop souvent sur le plan de la bonne compréhension des règles qui régissent l'insertion des nouveaux bâtiments dans un environnement patrimonial et de celles qui permettent de contrôler les transformations de façon cohérente.

⁴⁸ La récolte du foin de mer sur une partie des berges est abandonnée. Les battures demeurent un refuge pour les oiseaux migrateurs.

⁴⁹ Le bateau était le seul moyen de transport dont disposaient les insulaires avant la construction du pont en 1935. Les quais anciens, la chalouperie Godbout, de même que l'utilisation de la brique jaune d'Écosse, matériau de lest des navires, dans la construction domiciliaire à Saint-Jean témoignent de la vocation antérieure de ce milieu. Le phare de Saint-François et la marina de Saint-Laurent sont liés à des usages contemporains.

⁵⁰ Les villages commencent là où se densifie l'habitat, regroupant les centres institutionnel, communautaire et commercial.

⁵¹ Les effets de la pression immobilière sont particulièrement visibles à Saint-Pierre et à Sainte-Pétronille où des îlots de type banlieue ont été aménagés. En ces lieux rapidement accessibles à la sortie du pont, la notion de patrimoine rural semble d'intérêt secondaire : les résidences s'alignent sur des terrains plats divisés en parcelles étroites, avec des marges de recul identiques, sans tenir compte de l'orientation traditionnelle des maisons. L'habitat dispersé, qui caractérisait les zones hors villages, s'est aussi densifié le long du chemin Royal. De nouvelles résidences ont été construites, généralement en bordure du chemin Royal, avec une faible marge, fermant les perspectives sur les terres agricoles ou sur le fleuve.

3 Le paysage agricole de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans

3.1 Les composantes paysagères naturelles fondatrices

Afin de mieux comprendre le paysage du début du XX^e siècle et celui d'aujourd'hui, rappelons les caractères naturels qui forment la spécificité de l'île. L'agencement des éléments naturels est à la base des différents terroirs de l'île. Le territoire n'est pas homogène : localisation, forme, géologie, géomorphologie, relief, hydrographie, végétation et types de sols particuliers contribuent à sa diversité. L'île s'allonge dans le fleuve Saint-Laurent selon une orientation nord-est/sud-ouest⁵² et ses rives sont plutôt rapprochées l'une de l'autre : pour une longueur de 34 km, sa largeur n'excède pas 8 km.

L'île se découpe en deux grands ensembles physiographiques :

- un escarpement périphérique comprenant :
 - au nord, des terrasses parallèles au rivage bordées par une plaine inondable et vaseuse appelée estran. L'estran se prolonge jusqu'à la pointe de Saint-François et vis-à-vis de Saint-Pierre, les terrasses de largeur variable forment des gradins caractéristiques;
 - au sud, une terrasse étroite, entre les villages de Saint-Laurent et de Saint-Jean, bordée par une plaine littorale rocheuse, découpée en petites anses abritées des vents dominants;
- une plate-forme centrale, en forme de dôme, définie par des rebords escarpés en falaises rocheuses ou par les plaines littorales et s'élevant jusqu'à une altitude maximale de 145 m. Cette plate-forme présente des versants à faible pente dans Saint-Pierre, Sainte-Famille et Saint-Jean. Au centre de l'île, elle se transforme en des surfaces horizontales créant la tourbière de Sainte-Famille et des cuvettes quasi fermées ou cuvettes de Saint-Jean, dominées par deux crêtes, celle de Saint-Laurent et celle de Sainte-Famille. La crête de Sainte-Famille comprend une zone d'affleurements rocheux notamment au sud-est de Sainte-Famille, au nord-est de Saint-Jean et au nord-ouest de Saint-François^{53 54}.

On y trouve divers types de sols aux potentiels de culture différents. Une terre franche graveleuse occupe la plus grande partie de l'île et une zone mal drainée, le centre de l'île. En terrain bien drainé, la terre franche graveleuse convient aux cultures de la fraise et de la pomme de terre. Les terres franches sablonneuses ne sont observées que dans la partie nord de l'île, principalement dans Sainte-Famille. Elles sont propices aux cultures fruitières. Des glaises sablonneuses, mal égouttées, occupent le nord de Saint-François et de Saint-Jean et une mince bande sur une terrasse de Saint-Pierre. Elles se prêtent aux céréales et aux foins. Des terres noires recouvrent la cuvette de Saint-Jean, alors que de l'argile limoneuse couvre les plaines alluviales de Saint-

⁵² Comme pour l'orientation des terres (chap. 1, note 1), nous retiendrons, pour simplifier la lecture, que l'île s'étend d'est en ouest par rapport aux rives nord et sud du Saint-Laurent.

⁵³ KOPY, *op. cit.*, p. 46.

⁵⁴ URBANEX, *Île d'Orléans, Plan de sauvegarde et de mise en valeur, Phase II Étude du milieu physique*, Rapport n° 1A, Étude de la bio-géographie, ministère des Affaires culturelles, 1976, p. 47 à 55.

Pierre, en faisant des terres propices aux foins⁵⁵. Les différents types de sols s'agencent en plaques morcelées par le relief, suivant une orientation générale dans l'axe de la longueur de l'île.

À l'origine, l'érablière laurentienne, dominée par l'érable à sucre, recouvrait l'île. À la pointe sud-ouest de l'île, un microclimat a favorisé la croissance d'une chênaie boréale, la plus nordique en Amérique du Nord. Les zones mal drainées du centre de l'île sont occupées par des tourbières et marécages qui constituent la tête d'alimentation des cours d'eau de l'île. La partie de l'estran submergée par les marées forme une étendue de scirpe, alors que des saulaies occupent le haut du littoral. Chacun de ces milieux correspond à une niche écologique particulière.

Plusieurs ruisseaux et quelques rivières de faible envergure parsèment l'île.

3.2 L'évolution du paysage agricole au XX^e siècle

3.2.1 Le paysage agricole de la fin des années 20

Deux systèmes différents modèlent le paysage, soit :

- l'agencement des éléments naturels selon une orientation prédominante dans le sens de la longueur de l'île;
- le système des transformations anthropiques avec le lotissement, le réseau routier et l'organisation bâtie.

À cette époque, la plus forte empreinte sur le paysage est celle du lotissement issu du régime seigneurial. L'organisation des lots conditionne à la fois l'occupation bâtie, l'organisation des terres et la desserte routière⁵⁶. La superposition de ces deux systèmes, naturel et anthropique, selon des orientations différentes⁵⁷, permet à chaque agriculteur d'avoir accès à des ressources diversifiées comme le fleuve, la forêt et les qualités particulières des sols. C'est ce qui est à la base de la diversité du paysage agricole de l'île.

⁵⁵ MINGASSON, *op. cit.*, p. 12 à 14.

⁵⁶ L'édit de Louis XV défend notamment l'établissement d'un colon sur une terre mesurant moins d'un arpent et demi (90 m) de front par trente arpents (1 800 m) de profondeur.

⁵⁷ Le lotissement introduit un mode rigide de division des terres en bandes étroites, dans le sens de la largeur de l'île. Sur la pointe Argentenay, les lots changent d'orientation vers le nord et vers l'anse qui permet l'accès le plus facile au fleuve (chap. 1).

Voyons l'organisation paysagère qui en résulte.

Une occupation du sol essentiellement agricole

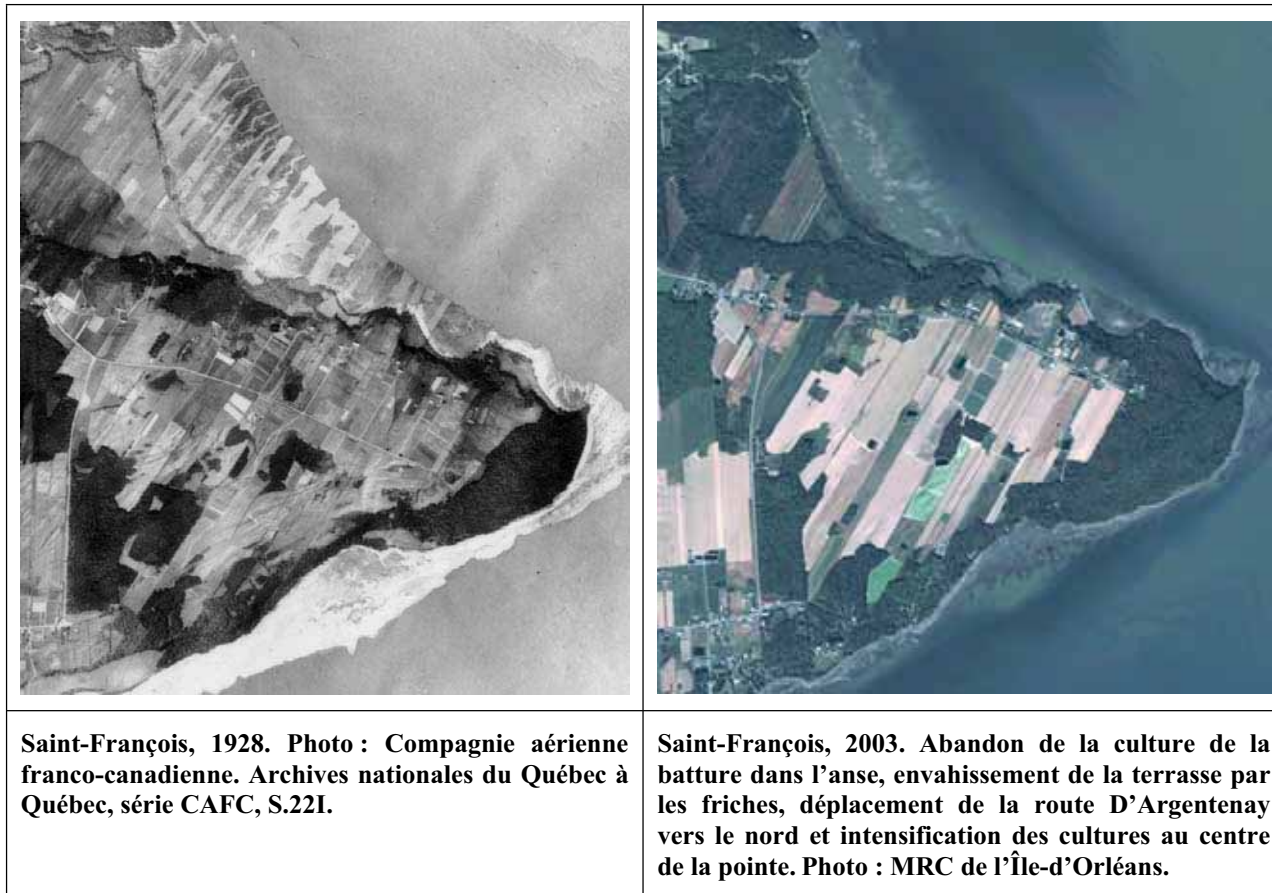
Dès 1928, l'agriculture représente la principale utilisation du sol et constitue le facteur dominant de transformation du paysage. Elle occupe les pentes de la plate-forme centrale vers le fleuve et toutes les terrasses du côté nord et de Saint-François. Des champs sont également visibles sur la terrasse littorale entre les villages de Saint-Laurent et de Saint-Jean. Du côté nord et dans l'anse aux Canards de Saint-François, la coupe du foin de grève sur la batture prolonge la typologie caractéristique des terres⁵⁸.



Fauchage du foin de mer à Saint-François vers 1920

Tirée de L'île d'Orléans. Aux sources du peuple québécois et de l'Amérique française, p. 154.

⁵⁸ Après 1935, cette pratique sera abandonnée à cause de la mécanisation des travaux des champs et de la culture de la luzerne, un fourrage plus performant que le foin de grève. Lessard, *op. cit.*, p. 155.



Des fermes non morcelées

En 1935, 331 familles se partagent le domaine agricole de l'île, chacune occupant une moyenne de 183 acres⁵⁹.

L'ensemble agricole bâti, un ensemble éclaté

L'ensemble agricole typique s'éclate en plusieurs bâtiments. Outre la résidence, le principal bâtiment de ferme est celui de la grange-étable dont l'étage supérieur ou fenil sert à engranger le foin. Il est le bâtiment le plus imposant de l'ensemble. Les autres bâtiments, de petites dimensions et autonomes, comprennent la porcherie, le poulailler, la laiterie, un caveau, un abri pour la source et une remise. Une des caractéristiques distinctives du bâti agricole de l'île tient du fait que les dépendances agricoles sont implantées parallèlement à la résidence.

⁵⁹ J. H. LAVOIE, « L'île d'Orléans, paradis des fruits », tiré du *Journal d'agriculture*, ministère de l'Agriculture, vol. 39, août 1935, n° 9, n° spécial sur l'île d'Orléans, 35 pages, p. 9.

Un habitat rural aligné peu dense

Le lotissement a imposé une trame rigide d'occupation des parcelles, créant un habitat rural aligné. Toutefois, les ensembles bâtis des fermes s'agencent selon une ligne fortement ondulante, renforcée par des chemins de desserte privés entre les bâtiments d'une ferme ou entre plusieurs fermes. Cet alignement suit les formes topographiques ou hydrographiques adjacentes aux ensembles bâtis. La référence d'implantation des bâtiments de ferme ne semble pas être le chemin Royal⁶⁰ ou plutôt les contraintes et possibilités du terrain, induites par la topographie, la nature des sols comme la présence d'un cran rocheux ou de sources d'eau et l'importance d'établir une relation avec le fleuve en se situant généralement sur le rebord de la plate-forme centrale. De manière généralisée à cette époque, les bâtiments d'une ferme occupent un seul côté de la route, alors que la propriété peut s'étendre des deux côtés, conférant au territoire une faible densité bâtie.

Des espaces boisés au mitan et sur les pentes

Les espaces boisés se concentrent au mitan; seule exception : la forêt de Beaulieu à Sainte-Pétronille qui s'étend au sud de la pointe. À Saint-Pierre, Saint-Laurent et Saint-François, les surfaces boisées forment un seul tenant au mitan. Mais à Sainte-Famille et Saint-Jean, les surfaces non défrichées se morcellent en un agencement complexe ponctué de parcelles cultivées. Les bords des espaces non défrichés sont fortement découpés et irréguliers. La seule terrasse boisée se trouve au nord-ouest du village de Saint-Pierre. Les talus entre les terrasses se découpent en minces cordons boisés. Sont également boisées les fortes pentes des versants vers le fleuve, l'extrémité de la pointe Argentenay de même que les abords des ruisseaux en minces bandes de largeur variable.

Un espace agricole largement ouvert

Le territoire agricole habité, où se concentrent bâtiments et route, se caractérise surtout par un espace ouvert et dénudé. Il occupe près des deux tiers de l'île et s'ouvre largement sur le fleuve. Du côté sud de l'île, la zone habitée est particulièrement éloignée de la forêt située à une distance variant entre 1,5 et 2,5 km vers le centre de l'île. À Saint-Jean, la forêt s'éloigne jusqu'à 3 km. Il en est autrement sur la rive nord de l'île où la forêt se trouve de 0,5 à 1 km des ensembles bâtis. Dans la partie ouest de Saint-Pierre, la forêt s'approche de la route jusqu'à moins de 0,25 km alors que, dans la partie est de Sainte-Famille et dans le nord de Saint-François, l'espace habité se referme par la proximité des boisés de part et d'autre de la route. Par ailleurs, c'est aussi à Sainte-Famille que se concentrent les principaux vergers. Sur le rang sud de Saint-François, l'espace habité se rétrécit légèrement et s'étend sur 1 km avant d'atteindre la forêt, alors que sur la pointe Argentenay les bâtiments s'adosent au talus boisé faisant front à l'espace agricole ouvert.

Un chemin de ceinture

Afin de desservir tous les habitants, le chemin Royal traverse les lots et s'établit parallèlement à la rive. Du côté nord, le chemin parcourt le rebord de la plate-forme centrale, alors qu'entre les

⁶⁰ En effet, le chemin Royal est postérieur à un bon nombre de résidences anciennes.

villages de Saint-Laurent et de Saint-Jean la route occupe la terrasse au niveau du fleuve. À l'ouest du village de Saint-Laurent et dans Saint-Jean, la route s'éloigne davantage du rebord de la plate-forme. À Saint-François, le chemin Royal bifurque dans le sens des terres. Un court tronçon en cul-de-sac dessert la pointe Argentenay, à une bonne distance des habitations vers le centre de la pointe. Deux routes transversales complètent le circuit, la route du Mitan et la route des Prêtres.

3.2.2 Le paysage agricole entre les années 50 et 90

Assa Koby⁶¹, en 1970, et le premier schéma d'aménagement de la MRC de L'Île-d'Orléans⁶², en 1989, dressent le portrait suivant de la répartition spatiale des types de fermes :

- Sur le versant nord de l'île :
 - présence d'une agriculture diversifiée,
 - présence accrue d'obstacles naturels, d'où une fragmentation de l'espace agricole plus poussée,
 - concentration de l'aviculture et de l'élevage du porc.
- Sur le versant sud de l'île :
 - culture du foin, de l'avoine et de la pomme de terre sur une plus grande échelle. Étant donné la nature des sols, il s'agit du domaine par excellence de la pomme de terre.
- À Sainte-Famille et Saint-Jean : les plus grandes superficies agricoles, car elles possèdent les plus grands territoires.
- À Saint-Pierre : spécialisation dans l'élevage laitier par l'importance des pâturages et des cultures fourragères.
- À Sainte-Famille : diversification de son agriculture et spécialisation dans les pommes, les fraises, d'autres petits fruits et les produits de l'érable. On y trouve la plus grande partie des vergers (fig. 30).
- Dans le rang nord de Saint-François : vastes pâturages traversés par la rivière du Moulin.
- Dans la partie sud de Saint-François : culture de la pomme de terre à grande échelle.
- À Saint-Jean : cultures à grande échelle avec, par ordre décroissant, le foin et l'avoine associés à l'élevage laitier, puis la pomme de terre et l'orge.
- À Saint-Laurent : culture de la fraise et de légumes.
- À Sainte-Pétronille : municipalité la moins agricole avec seulement trois fermes en exploitation pour la production de légumes, de pommes et de pommes de terre.

⁶¹ KOPY, *op. cit.*, p. 87 à 110.

⁶² URBATIQUE, *Schéma d'aménagement, MRC L'Île-d'Orléans*, 1989, 147 pages et annexes, p. 83 à 86.



Sainte-Famille, 1979. Macro-inventaire, MCCQ, 79744-6A.



Sainte-Famille, 2005. Des complexes de serres et des vergers se sont ajoutés sur le territoire, alors que d'autres vergers ont disparu. Photo : P. Lahoud.

Le morcellement des fermes et la densification de l'habitat aligné

À partir des années 60, une nouvelle tendance se manifeste : le morcellement des terres⁶³. En effet, de nouvelles dépendances agricoles apparaissent. En général, la référence pour l'implantation des nouveaux bâtiments est le chemin Royal. Ces nouvelles constructions consolident les ensembles existants éloignés de la route ou s'alignent directement de part ou d'autre de la voie publique. La densification de l'habitat rural aligné le long du chemin Royal s'amorce selon une implantation beaucoup plus uniforme qu'auparavant.

Le morcellement se poursuit, puisqu'en 1989 le schéma d'aménagement de la MRC souligne qu'il s'agit d'un phénomène marquant sur l'île. L'expansion de l'urbanisation, de la villégiature et de la récréation a soustrait du territoire agricole la pointe de Sainte-Pétronille, le rebord de l'escarpement sud jusqu'à Saint-François, incluant toute la terrasse littorale entre les villages de Saint-Laurent et de Saint-Jean. Les villages eux-mêmes se sont étendus, particulièrement celui de Saint-Pierre qui a conquis des terres vers l'intérieur de l'île et vers le nord. D'autres poches de développement font intrusion dans le domaine agricole, notamment le long de la route Prévost et dans Saint-Pétronille. Sur le territoire agricole lui-même, l'habitat aligné s'est considérablement densifié. De nouveaux usages marquent l'espace agricole, comme les trois lignes de transport d'énergie électrique qui traversent l'île de part en part.

L'ensemble agricole bâti : l'apparition de nouveaux bâtiments

Dans les années 1960, avec l'expansion de la mécanisation, l'ensemble agricole bâti se réorganise et de nouveaux bâtiments apparaissent, mais il demeure éclaté. Les bâtiments agricoles s'éloignent de la résidence, des hangars s'ajoutent pour le camion et le tracteur, un garage pour l'automobile et les remises pour la machinerie, les outils, les contenants à fraises ou les cageots à pommes de terre. La laiterie, plus grande, est souvent reconstruite près de la maison ou de l'étable, pour plus de commodité. L'étable est dotée d'un écurer à fumier et d'un silo pour le maïs à ensilage. Voici certainement une des plus grandes transformations du paysage avec l'apparition du silo au milieu du XX^e siècle. Le silo, dont le matériau et la hauteur vont évoluer, devient caractéristique de la ferme laitière.

Le bâti agricole évolue et exprime la tendance à l'industrialisation des exploitations par la grande dimension des entrepôts, leur recouvrement en tôle et la standardisation de leur architecture. Déjà en 1980⁶⁴ existent plusieurs entrepôts à légumes. Des bâtiments imposants servent de poulaillers dans Sainte-Famille.

⁶³ Dès 1935, soit l'année de la construction du pont, le *Journal d'agriculture* fait mention de la décision du ministère de l'Agriculture de tenter, à Sainte-Famille, un plan d'établissement par morcellement et intensification culturale. S'il réussit, ce plan pourrait se généraliser à l'île. Il consiste pour les parents à céder vingt acres de leur patrimoine à de jeunes fils agriculteurs afin de favoriser l'établissement d'exploitations fruitières, apicoles, maraîchères et avicoles. Quinze jeunes vergers contigus de cinq acres sont ainsi créés à partir de biens paternels morcelés. *Journal d'agriculture, op. cit.*, p. 20.

⁶⁴ CELAT, *Macro-inventaire, Ethnologie, Rapport synthèse*, 1980, 143 pages et annexes, p. 34.



**Sainte-Famille, 1979. Au centre se dressent d'imposants bâtiments pour l'élevage de la volaille.
Macro-inventaire, MCCQ, 79745-A0.**



Sainte-Famille, 2005. Un quatrième bâtiment complète la série. Photo : P. Lahoud.



Saint-Laurent, 1979. Macro-inventaire, MCCQ, 791873-2.



Saint-Laurent, 2005. Bâtiments et étangs d'irrigation se multiplient. Photo : P. Lahoud.



Saint-Jean, 1979. Macro-inventaire, MCCQ, 79189-5F.



Saint-Jean, 2005. Ces deux fermes laitières disposent de plusieurs bâtiments où les anciennes dépendances sont difficiles à repérer. Photo : P. Lahoud.

Nouvelles pratiques culturales

En comparaison des années 20, de nouvelles pratiques culturales sont constatées en 1989⁶⁵. La culture des légumes en champ prend de l'ampleur avec l'introduction de cultures dites industrielles comme celles des choux de Bruxelles, choux-fleurs, brocolis et asperges. La culture des petits fruits progresse grâce à l'amélioration des techniques de production et d'irrigation. Elle se diversifie, notamment avec la croissance de la culture de la framboise et l'ajout du bleuets, introduit à titre expérimental. Chez les pomiculteurs, la conversion des vergers traditionnels en vergers de pommiers nains et semi-nains est déjà entamée. D'autres pomiculteurs choisissent d'abandonner cette culture fruitière en transformant leurs vieux vergers en d'autres cultures. La plantation de pruniers permet également de diversifier l'entreprise. Les cultures abritées, sous serre ou plastique, sont en légère progression. Des entrepôts à réfrigération contrôlée, le creusage de nombreux étangs d'irrigation et la transformation de produits sur l'île témoignent des techniques mises de l'avant pour accroître la productivité et la compétitivité sur les marchés.

Modification du réseau routier

La construction du pont de l'île a entraîné sans contredit une des modifications paysagères les plus importantes sur l'île. Peu de modifications au réseau routier de l'île sont observées dans les années 60. Les plus importantes concernent Saint-François avec l'adoucissement de courbes pour le chemin Royal et la construction d'une intersection en Y avec la route D'Argentenay selon le parcours actuel. Toutefois, il est fort intéressant de repérer une modification plus importante : il s'agit du déplacement de la route D'Argentenay d'une distance de 200 à 300 m vers le nord afin de la rapprocher des ensembles existants. Le déplacement de la route a favorisé la zone agricole de la pointe en réduisant son morcellement.

3.2.3 Les principales transformations de la période contemporaine

Quelles transformations du paysage agricole peuvent être observées au seuil du XXI^e siècle?

La répartition spatiale des types de fermes

En juin 2005, le MAPAQ a préparé une illustration de l'agriculture sur l'île. Cette carte précise la principale activité de chaque exploitation enregistrée au ministère, selon l'importance du revenu qu'elle engendre. Cependant, un tel portrait ne tient pas compte des productions secondaires au sein d'une même exploitation agricole, ni d'un phénomène comme la location de terres à d'autres producteurs. Voici le portrait traduit par cette image simplifiée d'une réalité plus complexe et nuancée sur le terrain :

- Dans toutes les municipalités, des fermes laitières, sauf dans Sainte-Pétronille.
- Saint-Pierre : un nombre d'exploitations de petits fruits, supérieur à celui des fermes laitières, complétées de quelques producteurs de pommes.

⁶⁵ URBATIQUE, *op. cit.*, p. 76 à 83.

- Sainte-Famille :
 - une plus grande diversité de ses activités agricoles avec tous les types de productions, tant animales que culturales,
 - une spécialisation qui se maintient dans la production de la pomme et des produits de l'érable,
 - disparition de certains vergers et implantation de nouveaux vergers et de nouvelles serres,
 - vergers, culture de légumes frais et de pommes de terre insérés entre de nombreuses fermes laitières,
 - présence des principaux producteurs de culture en serres et de volailles et du principal éleveur de porcs,
- partie nord de Saint-François : présence de producteurs de légumes frais, de bovins de boucherie et d'un élevage de bisons,
- partie sud de Saint-François et pointe de l'île : présence d'importants producteurs de pommes de terre et de quelques producteurs de petits fruits et de céréales,
- Saint-Jean :
 - concentration dans deux types d'activités agricoles : la culture de la pomme de terre et l'élevage laitier avec le plus grand nombre de producteurs,
 - d'ouest en est, remplacement graduel des fermes laitières par la production de pommes de terre,
- Saint-Laurent :
 - prédominance des grandes cultures en champ,
 - présence du plus grand nombre de producteurs spécialisés dans la culture de la pomme de terre, de légumes et de petits fruits, notamment par la culture de la fraise,
 - d'ouest en est, remplacement graduel des fermes laitières et de petits fruits par des exploitations de légumes en champ et de pomme de terre,
- Sainte-Pétronille : présence de trois exploitations dont les principales activités sont la pomme de terre, la pomme et les petits fruits, incluant la vigne.

L'ensemble agricole bâti : un complexe de bâtiments

L'espace consacré aux ensembles agricoles devient de plus en plus construit. D'une part, on peut observer la construction de nombreux bâtiments liés à l'agrotourisme, dont les plus récents sont des cidreries, ou des bâtiments d'accueil des visiteurs aux fins d'interprétation. À ces bâtiments s'ajoutent les kiosques de vente dont la majorité se concentre du côté nord de l'île, en lien direct avec la route. On peut noter que l'architecture et l'affichage créent généralement un ensemble soigné, associé à des entreprises agrotouristiques. Plusieurs d'entre elles tirent profit d'anciennes dépendances recyclées.

Par ailleurs, de nombreux ensembles agricoles sont devenus de véritables complexes de production comprenant plusieurs bâtiments dont l'échelle est imposante et dont l'apparence est standardisée. Généralement, ces ensembles ne sont pas orientés vers le visiteur. Si on les trouve également du côté nord, ils caractérisent surtout la rive sud de l'île.

Les plus grosses fermes laitières comprennent plusieurs silos et l'ancienne grange-étable est souvent entourée de nouveaux bâtiments recouverts de tôle, la rendant moins perceptible. Mais ces ensembles demeurent harmonisés dans le traitement des couleurs, par exemple, et le plus souvent entretenus de manière impeccable. Parmi ces nouveaux bâtiments figure la fosse à fumier en béton qui s'adosse à l'étable. Cette structure recouverte d'un toit devient plus imposante. Certaines fermes laitières entreposent maintenant leur fourrage en grosses balles rondes, enrobées de plastique blanc. La plupart du temps, elles sont disposées en rang au sol et placées en un endroit discret ou carrément près du chemin Royal.

D'autres entreprises, principalement maraîchères, associées à la culture de légumes en champ ou de la pomme de terre, possèdent plusieurs bâtiments destinés à l'entreposage, à l'emballage, au conditionnement ou à la transformation, formant un complexe dense d'allure industrielle. Ces bâtiments sont généralement recouverts de tôle. Les voies d'accès des camions y sont importantes, de même que les aires d'entreposage extérieur des cages de bois pour la pomme de terre. Moins d'attention est accordée à l'aménagement des lieux. De nouvelles serres d'envergure et de hauts tunnels, recouverts de plastique blanc et utilisés sur de grandes surfaces, font leur apparition. En contrepartie, certains vieux bâtiments de ferme sont peu entretenus ou laissés à l'abandon.



Saint-Jean, 2005. Agencement compact d'entrepôts, de silos divers et entreposage extérieur de contenants et de machinerie. Photo : P. Lahoud.

Un habitat rural aligné quasi continu

De rural aligné et dispersé, l'habitat de l'île a évolué de façon linéaire de part et d'autre du chemin Royal. L'espace agricole abrite de nouveaux usages : commerces et services de proximité. Des îlots résidentiels ou îlots mixtes déstructurent la zone agricole.

L'intensification des cultures et plastification du paysage

Dorénavant, les parcelles cultivées sont de plus en grandes et témoignent d'une intensification des cultures. Les champs bien droits s'alignent parfaitement grâce à une machinerie de pointe, reliée à un système de positionnement par satellite. L'usage du plastique⁶⁶ se répand dans le paysage agricole sur les rangs, dans les champs, et comme matériau de recouvrement de serres et de tunnels aux dimensions importantes ou utilisés sur de grandes superficies.



**Saint-Jean, 2005. Intensification des cultures.
À gauche, transformation du paysage agricole par un golf. Photo : P. Lahoud.**

⁶⁶ Cet aspect est développé à la section suivante.

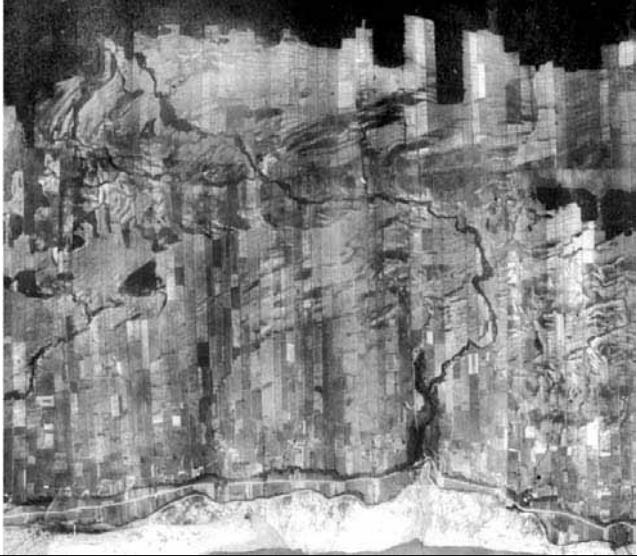



**Un paysage où le plastique gagne du terrain
Photo : P. Lahoud, 2005.**

L'artificialisation des cours d'eau et le drainage des terres

La domestication des cours d'eau sur l'île et le drainage des terres, amorcés dans les années 70, sont particulièrement frappants dans Saint-Laurent, Saint-Jean et dans la partie sud de Saint-François, là où les cultures industrielles prédominent. L'assèchement des parcelles cultivées y est particulièrement visible. Plusieurs cours d'eau secondaires ont été redressés et de nombreux étangs, de forme rectangulaire et souvent sans traitement végétal des abords, longent leur parcours. Des travaux de drainage ont permis d'augmenter le rendement des terres les moins bien égouttées, surtout celles situées au centre de l'île. Cette façon de faire étonne puisque les terres humides du centre de l'île, désignées « conservation » dans le schéma d'aménagement de la MRC⁶⁷ jouent un rôle prépondérant dans l'alimentation de la nappe phréatique qui alimente les sources d'eau potable.

⁶⁷ Municipalité régionale de comté de L'Île-d'Orléans, *op. cit.*, p. 29.

	<p>Saint-Laurent, 1928. Photo : Compagnie aérienne franco-canadienne. Archives nationales du Québec à Québec, série CAFC, S.22G.</p>
	<p>Saint-Laurent, 2003. Redressement des cours d'eau, creusage de nombreux cours d'eau et intensification des cultures. Photo : MRC de l'Île-d'Orléans.</p>

Les espaces conquis par les friches et la forêt

La superficie en forêt ne semble pas modifiée de manière importante en comparaison avec 1928. Outre des variantes dans le découpage des bords de la forêt, les empiètements les plus importants de l'agriculture sur la forêt se trouvent dans la partie sud et la pointe de Saint-François. Selon le schéma d'aménagement actuel et celui de 1989, les superficies de la forêt centrale font partie des zones de conservation. Seul un prélèvement d'un maximum de 30 p. cent des tiges y est autorisé. Le déboisement ne peut toucher que des friches arbustives, répertoriées aux cartes écoforestières du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNFP). Ce sont principalement les terrasses au nord et à l'est de l'île qui se caractérisent par une régression de l'agriculture. Un couvert d'arbres et de friches envahit la terrasse la plus basse à Saint-Pierre et à Sainte-Famille. À Saint-François, la forêt recouvre presque entièrement la terrasse face à l'anse aux Canards. Les

lisières boisées entre les lots sont également plus affirmées du côté nord de l'île. Partout, les cordons boisés sur les talus ont gagné en épaisseur. Le lotissement résidentiel de Saint-Pierre, dans le sens de la trame des lots agricoles, a eu comme conséquence l'abandon de l'agriculture sur le reste des lots et leur conquête par la forêt. Le reboisement d'anciens lots cultivés demeure peu apparent, sauf dans Sainte-Famille où un lot entier a été reboisé de conifères il y a plus de 30 ans, alors que l'île d'Orléans représente le domaine de l'érablière laurentienne. En effet, peu de plants feuillus sont disponibles aux fins de reboisement. Si le reboisement de terres en friche fait l'objet d'un soutien financier de la part du MRNFP, aucune aide financière ne soutient le contrôle des friches ou la remise en culture de parcelles abandonnées.



Saint-Pierre, 1995.

Enfrichement et abandon de cultures en bordure du fleuve. Photo : P. Lahoud.

Des espaces agricoles moins perceptibles

La quasi-continuité des divers bâtiments le long du chemin Royal a pour effet de limiter les percées vers le paysage agricole. Cet effet est particulièrement frappant à Saint-Pierre, à Sainte-Famille et au nord de Saint-François où les vergers, les lisières boisées et les érablières ferment davantage l'espace. Dans Saint-Laurent et dans Saint-Jean, la croissance des arbres sur le talus a refermé presque complètement la vue sur la plate-forme agricole à partir du chemin Royal. À partir du quai de Saint-Laurent, les bâtiments de ferme et leurs champs sont maintenant peu perceptibles. Mais avant tout, c'est la forme convexe de la plate-forme centrale, conjuguée à une faible desserte routière de cette zone intérieure, qui réduit considérablement la perception des exploitations agricoles. C'est pourquoi les routes du Mitan et des Prêtres correspondent à des parcours privilégiés de découverte du paysage rural. Le parcours de golf à Saint-Laurent livre également une lecture inédite du paysage agricole. Le chemin Royal favorise une telle lecture du

paysage, particulièrement dans les parties est de Saint-Jean, ouest de Saint-Laurent et sud de Saint-François où l'espace agricole demeure encore largement ouvert.

3.3 État de situation du paysage agricole de l'île

3.3.1 L'incidence sur le paysage de nouvelles pratiques agricoles

Voici un bilan des principales pratiques qui modifient le paysage. Ces incidences sont présentées par type de production, selon les catégories reconnues par le MAPAQ. Ce bilan n'a pas la prétention d'être exhaustif étant donné la complexité des normes qui régissent désormais une exploitation agricole, Il donne toutefois un bon aperçu des problématiques actuelles en milieu agricole à l'égard du paysage.

Les cultures fruitières⁶⁸

La pomme

Actuellement, la pomiculture au Québec traverse une situation de crise. Sur l'île, peu de nouveaux vergers sont créés, aucun financement n'étant actuellement disponible. La seule occasion d'entreprise viendrait de l'héritage ou de l'acquisition de vergers existants. On parle ici d'un marché d'autocueillette et de vente au détail en kiosque, à petite échelle, ou aux marchés régionaux du Vieux-Port ou de Sainte-Foy, avec une très faible part de vente au marché de gros. Tous les producteurs possèdent leur propre entrepôt avec chambre froide et, à l'échelle régionale, il n'y a pas d'entrepôt à atmosphère contrôlée.

Pour augmenter la productivité, trois tendances se profilent :

- la conversion des vergers traditionnels en vergers d'arbres nains et semi-nains. Cette conversion est déjà entamée depuis les années 70. En 2005, on compte 1,6 fois⁶⁹ plus de vergers d'arbres nains et semi-nains que de vergers traditionnels,
- le développement de nouveaux cultivars de pommiers,
- la transformation de la pomme avec la création de nouveaux produits, comme le cidre, d'où l'émergence de nouveaux bâtiments avec la cidrerie comme espace de transformation et le bâtiment de vente des produits.

⁶⁸ Portrait dressé à partir d'une discussion téléphonique avec Bruno Gosselin, conseiller au MAPAQ, le 14 octobre 2005.

⁶⁹ Valeurs des productions végétales par type de production fournies par le MAPAQ en novembre 2005 à partir des fiches d'enregistrement des exploitations agricoles en date du 15 janvier 2005.

La fraise

La centralisation des marchés, la difficulté d'obtenir de la main-d'œuvre, la baisse de l'autocueillette à la ferme et la présence d'une maladie occasionnée par la rotation de la culture de la fraise avec la pomme de terre, problème aujourd'hui en voie d'être résolu, figurent parmi les facteurs qui ont contribué à fragiliser la culture de la fraise à l'île d'Orléans. Beaucoup d'efforts sont mis de l'avant pour rentabiliser cette production et augmenter la part de marché détenue par les producteurs de l'île. La recherche et le développement visent la création de nouveaux cultivars de fraise, reconnus pour leurs qualités nutraceutiques⁷⁰, entre autres, dont est issue « l'Authentique Orléans »⁷¹. Depuis quelques années, une tendance se profile vers la baisse du nombre de producteurs de fraises et vers la concentration par de plus grandes entreprises spécialisées. Si, déjà, la plupart des producteurs disposent d'entrepôts réfrigérés, l'augmentation de la taille des entreprises a pour effet de nécessiter des entrepôts aux dimensions plus imposantes. De nouvelles techniques de culture visent, entre autres, l'étalement de la saison de production, la production d'un fruit de meilleure qualité et l'accroissement de la productivité. Par exemple, l'entreprise *Les Fraises de l'Île d'Orléans* a été une des premières en Amérique du Nord à mettre en place des superficies commerciales de fraisiers à production continue. Ces techniques se traduisent de la manière suivante :

- culture de primeurs plus hâtives, par l'usage temporaire de bâches en plastique blanc déposées sur les rangs,
- culture en saison sur paillis de plastique noir avec irrigation goutte à goutte à partir de plants-mères, cette technique modifiant la culture traditionnelle en champ,
- culture de la fraise d'automne sur paillis de plastique noir,
- culture sous tunnels de plastique de grand gabarit pouvant atteindre des dimensions d'environ 4 m de haut sur 150 m de long, placés en enfilade pour couvrir de grandes superficies, jusqu'à des champs complets,
- rotation de la culture de la fraise avec une culture de céréales et abandon de la rotation avec la pomme de terre.

Les framboises

Il s'agit actuellement d'une culture complémentaire qui concerne de petites parcelles. On cultive à l'île de plus en plus la framboise d'automne. Le principal changement à venir vise à faciliter la régie de culture afin d'éviter la taille manuelle laborieuse des tiges productrices en fauchant mécaniquement les rangées qui ont produit dans l'année. Ce changement aura pour effet de

⁷⁰ Le terme *nutraceutique* fait référence à l'ingrédient actif présent à l'état naturel dans un aliment, qui procure un effet bénéfique pour la santé. http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/GDT_fiches/nutraceutique.html. <http://www.olf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque>.

⁷¹ Cette fraise est le fruit d'un projet de développement conjoint lancé en 1996 entre Agriculture et Agroalimentaire Canada, l'entreprise *Les Fraises de l'Île d'Orléans* inc. à Saint-Laurent et l'Université McGill. <http://www.pgris.com/partners/cultivar/fio/authentique.htm>.

produire une récolte biannuelle sur la même parcelle et de nécessiter le doublement des parcelles en production.

Les autres petits fruits

D'autres productions sont en développement. Il s'agit de la production de bleuet en corymbe (bleuet américain), de l'argousier, de l'amélanchier et du cassis. Ces dernières cultures de petits fruits sont principalement à l'essai dans Saint-François. Les cultures de petits fruits produisent un paysage de champ découpé par des rangées d'arbustes plus ou moins hauts selon l'espèce, en alternance avec une surface généralement gazonnée.

Les grandes cultures commerciales

La pomme de terre⁷²

Ce secteur d'activité semble traverser une période difficile où la petite exploitation est en voie de disparition, car la ferme d'une superficie de 15 à 49 hectares s'avère maintenant insuffisante pour offrir un revenu décent à l'exploitant. Dans ce secteur, trois tendances se dessinent :

- une concentration de la production conduisant à un nombre plus restreint d'exploitations;
- l'augmentation de la taille des entreprises, notamment grâce à l'utilisation accrue de la location ou de l'échange de terres qui va de pair avec l'augmentation des superficies en production et du nombre d'entrepôts. La même entreprise peut, dorénavant, compter plusieurs entrepôts répartis sur plusieurs sites. Actuellement, de nouveaux entrepôts sont construits chaque année;
- le remplacement progressif de la culture de l'orge par la culture du maïs-grain principalement.

*Les cultures maraîchères*⁷³

La culture maraîchère sur l'île profite d'une diversification entamée depuis près de dix ans déjà, mais surtout depuis les cinq dernières années. Il s'agit de cultures sur de grandes superficies dont la production est stable, pour des légumes comme le chou, le chou de Bruxelles, le brocoli, le concombre, la tomate, ou des fruits comme la cerise de terre, le cantaloup et le melon d'eau. Des cultures plus récentes, aussi traitées en grandes superficies, ont été introduites, comme le chou chinois, les mini-légumes chinois et l'endive. Cette dernière comprend une partie cultivée en champ, puis le forçage et la récolte de la racine en entrepôt. De nouvelles cultures ont vu le jour, comme l'oignon semé, l'oignon à mariner, la patate sucrée et les carottes de diverses couleurs. Dans ces deux derniers cas, l'île d'Orléans compte les deux seuls producteurs commerciaux au Québec. S'ajoutent les nouvelles productions de poivron et d'aubergine de couleurs variées,

⁷² Portrait dressé à partir d'une discussion téléphonique avec Bruno Gosselin, conseiller au MAPAQ, le 14 octobre 2005.

⁷³ Portrait dressé à partir d'une discussion téléphonique avec Daniel Bergeron, conseiller au MAPAQ le 1^{er} novembre 2005.

grâce à la plasticulture et à la mise en place de tunnels chez un important producteur à Saint-Pierre.

Déjà, les possibilités d'expansion semblent limitées et les producteurs ont réalisé les choix et les modifications nécessaires en se dotant d'une bonne capacité d'entreposage et d'irrigation avec le creusage d'étangs. Certains disposent également d'entrepôts pour le conditionnement et l'emballage des légumes. Les cultures maraîchères utilisent aussi la culture en serre pour la production de plants de légumes destinés au champ. Ces grandes cultures nécessitent une main-d'œuvre importante, comblée par l'apport d'immigrants saisonniers installés à la ferme, principalement dans des habitations temporaires.

Les cultures sous serre et tunnel

La plupart des serres se situent dans Sainte-Famille où elles sont juxtaposées pour former un plus grand ensemble (fig. 6). Généralement, les cultures abritées sont destinées aux plants de légumes, aux fleurs annuelles, aux potées fleuries, aux plantes vertes, aux concombres et aux tomates. Elles s'étendent maintenant à des cultures comme la fraise ou à de nouvelles cultures maraîchères comme le poivron. Dorénavant, les nouvelles serres adoptent le plastique blanc, et non le verre, comme matériau de recouvrement, afin de réduire les coûts de construction. On remarque l'usage d'un nouveau type de serre où l'air chaud est soufflé entre les deux pellicules qui forment les murs et le toit. L'usage du plastique comme matériau de recouvrement extérieur consacré à l'agriculture est permis par la MRC, alors qu'il est interdit pour tous les autres usages⁷⁴.

Les productions animales

L'application de nouvelles normes sur la qualité de l'environnement a déjà changé le paysage du Québec et, par conséquent, celui de l'île. Il s'agit de la construction de fosses à fumier en béton (couvertes ou non) et de citernes, exigées afin d'assurer le contrôle des fumiers et déjections animales, tant solides que liquides. Ces normes touchent tous les types de productions.

Bovins

Il semble que la majorité des exploitations d'élevage de bovins sur l'île ont déjà construit des fosses à fumier (satisfaisant ainsi aux normes environnementales en vigueur⁷⁵).



À Saint-François, entre autres, on peut encore apercevoir des troupeaux en pâturage, bœufs de boucherie, taures et génisses, mais rarement de vaches laitières en production. En effet, pour faciliter la régie de la ferme, dorénavant, les vaches productives sont maintenues à l'intérieur toute l'année et les pâturages sont affectés aux cultures. L'augmentation de la taille des troupeaux entraîne l'agrandissement et la modernisation des anciens bâtiments ou requiert la construction de nouvelles étables. On emballe maintenant le foin dans du plastique blanc ou vert au lieu de l'engranger. Cette technique permet de disposer d'une plus grande quantité d'un fourrage de qualité qu'on entrepose à l'extérieur. D'autres aliments nécessaires au bétail, qui ne sont pas

⁷⁴ Discussion téléphonique avec Pierre-Alexandre Côté, MRC de L'Île-d'Orléans, 19 janvier 2006.

⁷⁵ Discussion téléphonique avec Diane Allard, conseillère au MAPAQ, novembre 2005.

cultivés à la ferme, sont entreposés dans des silos aux formes variées, ajoutant ainsi de nouveaux éléments visuels dans le paysage.

Par ailleurs, le bison, nouveau venu sur l'île, nécessite de plus hautes clôtures que pour le bovin. Son endurance au froid permet de le garder à l'extérieur sans ajout de bâtiments.

	<p>Fourrage sous bâches de plastique entreposé à l'extérieur</p>
	<p>Cohabitation de silos traditionnels et de silos plus récents</p>

Ovins

L'élevage des agneaux de boucherie, peu présent sur l'île, suit la même tendance que l'élevage de bovins. Une nouvelle bergerie marque maintenant le paysage de Saint-François avec ses grands bâtiments rouges.



Une bergerie à Saint-François

Porcs

Jusqu'à maintenant, peu de fermes porcines occupent l'île. Les règlements actuels de la MRC autoriseraient cependant une extension de l'offre. L'implantation de bâtiments d'élevage porcin fait l'objet d'un zonage de production qui spécifie les distances séparatrices selon le mode de gestion des fumiers et lisiers. Dans le cas d'une gestion des déjections animales solides, mode de gestion souvent adopté par de plus petites entreprises, les bâtiments doivent se situer à plus de 500 m du chemin Royal ou des périmètres d'urbanisation et de villégiature. Dans le cas d'une gestion des lisiers liquides, mode souvent associé à des entreprises de type industriel, cette distance est portée à plus de 1,3 km⁷⁶. L'implantation d'installations porcines à plus de 1,3 km du chemin Royal s'oppose au mode d'implantation des bâtiments de ferme situés traditionnellement à une plus faible distance de la route.

Volailles

Les principaux changements à venir dans le secteur des productions animales touchent maintenant les volailles. En effet, le MAPAQ a annoncé, le 4 novembre 2005, l'entrée en vigueur immédiate du confinement des oiseaux à l'intérieur d'installations fermées afin de limiter le risque de transmission de la grippe aviaire par les oiseaux sauvages. Cette décision touche les élevages de poules, de poules warren, de poulets, de dindes, de canards, de cailles, de pintades, d'oies, de faisans, d'autruches, d'émeus ou de nandous, de même que tous les oiseaux élevés ou détenus en captivité pour la production de viande, d'œufs de consommation ou d'autres produits commerciaux, la fourniture de gibier de repeuplement et la reproduction de ces oiseaux, ainsi que les oiseaux de basse-cour de fantaisie. Le confinement des oiseaux à l'intérieur d'une installation construite et aménagée est exigé depuis le 1^{er} janvier 2006⁷⁷. Actuellement, on pressent que ces mesures pourraient contribuer à faire disparaître les petites exploitations et les élevages de volailles biologiques. En effet, une des normes de certification biologique stipule que les volailles, ou tout autre animal d'un tel élevage, doivent avoir accès à l'extérieur en tout temps,

⁷⁶ Discussion téléphonique avec Pierre-Alexandre Côté, MRC de L'Île-d'Orléans, le 19 janvier 2006.

⁷⁷ « La page du MAPAQ, Influenza aviaire », *La Terre de chez nous*, vol. 76, n° 40, semaine du 10 novembre 2005, p. 25.

dans la mesure où la température le permet⁷⁸. Déjà, un éleveur biologique d'oies et de canards a annoncé la fermeture de son entreprise à Sainte-Famille⁷⁹. La disparition d'élevages extérieurs fera vraisemblablement apparaître de nouvelles constructions, des enclos complètement grillagés ou entraînera la restauration de bâtiments de ferme existants.

3.3.2 Les permanences, les mutations et les ruptures du paysage agricole

Cette section aborde les grands traits du paysage agricole pouvant être considérés comme des permanences, mutations ou ruptures paysagères. Les permanences paysagères établissent une continuité entre le paysage d'hier et celui d'aujourd'hui. Les mutations paysagères concernent les principales transformations qui caractérisent, désormais, le paysage agricole du fait de l'évolution des pratiques. Quant aux ruptures paysagères, il s'agit des principales relations ou composantes du paysage abandonnées, modifiées de manière substantielle ou en voie de l'être, qui introduisent une discontinuité en relation avec le paysage ancien.

Les permanences paysagères

- Un paysage où domine l'occupation agricole. L'île demeure un cadre de vie rural.
- Le système de lotissement des terres agricoles issu du régime seigneurial.
- L'accès au territoire agricole par le chemin Royal, les routes D'Argentenay, des Prêtres et du Mitan.
- L'implantation linéaire des bâtiments de ferme le long du chemin Royal, de la route D'Argentenay et de quelques autres chemins de desserte dont le chemin des Côtes.
- Les bâtiments agricoles implantés sur le pourtour de l'île.
- Les espaces cultivés et la forêt au centre de l'île.
- Un espace agricole cultivé, dépourvu de bâtiments, sur la plate-forme centrale de l'île.
- L'absence de bâtiments de ferme le long des routes des Prêtres et du Mitan.
- L'implantation des bâtiments de ferme parallèlement à la résidence principale.
- Des espaces boisés feuillus comprenant des érablières, une chênaie, complétés de peuplements mélangés et de tourbières.
- La présence de tunnels d'arbres le long des routes des Prêtres et du Mitan et de certains arbres remarquables.
- Des pentes boisées entre les terrasses au nord de l'île et sur le rebord sud de la plate-forme.
- La répartition des spécialisations :
 - Sainte-Famille : une agriculture diversifiée par la présence de vergers de pommes, d'érablières, de production maraîchère et de petits fruits et d'élevage de volailles,

⁷⁸ Sylvain ROUSSEAU, « Il faut rentrer les oiseaux, Pas de surprise pour de nombreux producteurs », *La Terre de chez nous*, vol. 76, n° 40, semaine du 10 novembre 2005, p. 10.

⁷⁹ *Le Soleil*, le jeudi 24 novembre 2005, cahier C, p. 1.

- Nord de Saint-François : la présence de grands pâturages près de la rivière du Moulin,
- Sud de Saint-François et la pointe : la pomme de terre,
- Saint-Laurent : la culture de la fraise et la production laitière,
- Saint-Jean : la pomme de terre et la production laitière.
- La présence de fermes laitières dans toutes les municipalités, sauf Sainte-Pétronille.
- Peu de vues d'ensemble du paysage agricole à cause de la forme convexe de la plate-forme centrale de l'île.

Les mutations paysagères

- Le contraste des échelles de production entre :
 - Un paysage agrotouristique morcelé en de petites unités, orienté vers le visiteur, concentré le long du chemin Royal, du côté nord de l'île. L'échelle des productions, le soin apporté aux bâtiments et à l'espace environnant, la proximité des installations de la route et leur accès aux visiteurs facilitent l'appropriation de ce paysage agrotouristique par les clientèles extérieures.
 - Un paysage agricole industriel caractérisé par de grandes superficies cultivées, concentré au centre et au sud de l'île, peu accessible au visiteur tant physiquement que visuellement, sauf dans Saint-Jean où l'ouverture du paysage permet d'apercevoir les grandes exploitations.
- Un habitat rural aligné qui se densifie le long du chemin Royal, particulièrement du côté nord de l'île, créant une fermeture graduelle des percées visuelles vers l'espace agricole cultivé.
- Un paysage horizontal dominé par les silos, repères des entreprises laitières. Les silos sont devenus plus importants dans la structure du paysage que les clochers des églises de villages.
- Une densification des bâtiments à des fins non agricoles (ensemble des usages autorisés), agricoles (serres, nouveaux entrepôts, étables, fosses à fumier) et agrotouristiques (cidreries, bâtiments d'accueil pour visiteurs, kiosques, etc.).
- L'artificialisation du paysage agricole par la modification intensive du réseau hydrographique avec le redressement de cours d'eau secondaires et le creusage de nombreux étangs, par l'usage des tubulures dans des érablières en exploitation, par l'enrobage des balles de foin avec du plastique et leur stockage à l'extérieur, par un usage plus répandu des divers modes de plasticulture en champ et par la multiplication des cultures en serres de plastique.
- Saint-Pierre : un espace agricole déstructuré par l'habitat résidentiel et par l'envahissement des friches sur les terrasses et à proximité de la zone urbaine.

Les ruptures paysagères

- L'affaiblissement de la relation entre le territoire agricole et le fleuve par l'abandon de la pêche et de la coupe de foin sur les battures. Du côté sud de l'île, cette relation est également

affaiblie par l'insertion des usages résidentiel et de villégiature entre la zone agricole et le fleuve.

- L'affaiblissement du contact avec l'espace agricole ouvert cultivé par une densification du bâti en un continuum le long du chemin Royal, surtout du côté nord de l'île, et à Saint-Laurent, par la croissance des arbres sur le talus entre la terrasse littorale et la plate-forme centrale.
- La disparition pressentie de la ferme d'échelle moyenne à production mixte au profit des exploitations spécialisées de plus petite taille ou à grande échelle.
- L'occultation des anciennes granges-étables par la transformation des bâtiments et par l'ajout de nouveaux bâtiments standardisés à proximité.
- L'insertion de plantations forestières créant une monoculture de conifères dans un paysage où domine la forêt feuillue.
- La régression progressive des vergers traditionnels.
- La disparition progressive de bovins en pâturage, particulièrement de vaches laitières, avec comme corollaire la disparition progressive des pâturages eux-mêmes. La traverse d'animaux sur le chemin Royal, localisée à Saint-Famille, permettant le passage des vaches du pâturage aux bâtiments de ferme, représente un événement en voie de disparition.
- L'implantation potentielle de fermes porcines à plus de 1,3 km du chemin Royal.
- La disparition pressentie des cours de ferme où picorent des volailles, tant pour les élevages commerciaux que domestiques.

3.3.3 Les paysages en émergence

Les paysages en émergence correspondent aux nouveaux types de paysages implantés depuis peu ou dont la présence est pressentie avec la modification de certaines pratiques. Il s'agit des paysages suivants :

Les vignobles

Le vignoble introduit une nouvelle organisation de l'espace avec ses rangées arbustives où les vignes sont palissées sur des fils métalliques retenus par de gros piquets de bois.



Un vignoble

Les vergers d'arbres nains palissés

Les vergers d'arbres nains modifient l'échelle du verger traditionnel. Ils créent un espace plus opaque, rythmé de rangées étroites où les pommiers, d'une hauteur d'environ trois mètres, sont plantés serrés et réduits à deux dimensions, palissés sur des fils retenus par de très longs piquets. Jusqu'à maintenant, ils sont peu visibles du chemin Royal, car souvent implantés derrière des rangées d'arbres de taille normale ou sur des parcelles éloignées au centre de l'île. Notons que les vergers d'arbres nains présentent une longévité moindre, d'une quinzaine d'années, en comparaison d'un verger traditionnel dont les arbres peuvent être centenaires.



Les champs de maïs-grain

Les champs de maïs-grain entraînent une fermeture et une uniformisation du paysage. Leur présence est souvent associée à la proximité de porcheries dont le lisier sert à la fertilisation.



Les fermes équestres

Les fermes équestres introduisent un nouveau langage avec les paddocks et les manèges intérieurs. Pour l'instant, il s'agit d'un phénomène relativement peu étendu.



Une ferme équestre

Les champs en plasticulture

Les nouveaux champs en plasticulture modifient l'aspect du champ traditionnel par l'usage sur le rang de paillis de plastique noir ou de mini-tunnels en plastique blanc. D'autres productions utilisent des bâches temporaires ou de très gros tunnels recouverts de plastique blanc sur de plus grandes surfaces. À ces techniques de champs s'ajoutent les serres, de plus en plus grandes, où domine l'usage du plastique blanc.

4 La conservation du patrimoine rural ici et ailleurs

Le patrimoine rural présente une grande diversité selon l'historique de l'occupation du territoire. La topographie, les voies de communication, la composition des sols et les cultures caractérisent les paysages humanisés. L'ancienneté de l'occupation est aussi déterminante sur l'organisation du territoire et les rapports entre les espaces agricoles et les secteurs urbanisés. Les enjeux sont ainsi extrêmement variés tant au Québec qu'ailleurs en Amérique ou en Europe où la sauvegarde du patrimoine rural interpelle un nombre croissant d'intervenants des milieux culturel, agricole et environnemental. Si leur objectif de préservation est commun, leurs préoccupations et considérations diffèrent sensiblement.

4.1 Une définition du paysage évolutif vivant

Aux fins de la présente étude, nous retenons la définition des *paysages culturels* du Patrimoine mondial de l'UNESCO qui représentent les « œuvres conjuguées de l'homme et de la nature⁸⁰ ». Ils se divisent en trois catégories majeures : i) *les paysages clairement définis*, conçus et créés intentionnellement par l'homme (jardins et parcs créés pour des raisons esthétiques, associés ou non à des constructions ou des ensembles architecturaux); ii) *les paysages évolutifs* qui résultent d'une nécessité à l'origine sociale, économique, administrative ou religieuse; et iii) *les paysages culturels associatifs*, justifiés par la force d'association des phénomènes religieux, artistiques ou culturels de l'élément naturel plutôt que par des traces culturelles tangibles qui peuvent être insignifiantes ou même inexistantes.

Les paysages évolutifs se subdivisent à leur tour en deux catégories : *les paysages reliques* (ou fossiles) dont le processus évolutif s'est arrêté, mais dont les caractéristiques essentielles restent matériellement visibles⁸¹, et *les paysages vivants* qui conservent un rôle actif dans la société contemporaine, rôle étroitement associé au mode de vie traditionnel, et dans lesquels le processus évolutif continue. Les paysages vivants témoignent éloquemment de leur évolution au cours des temps⁸². Suivant ces définitions, l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans se situerait parmi les *paysages évolutifs vivants*. Il s'agit bien d'ouvrages combinés de l'homme et de la nature qui résultent d'une réponse à une exigence économique, en l'occurrence la production agricole.

Un paysage culturel peut posséder des valeurs architecturales. Les chais, les caves, les maisons de négoce, les maisons bourgeoises et châteaux constituent, par exemple, des composantes essentielles du vignoble, qui n'existeraient pas si elles n'étaient liées à ce terroir. Il en est ainsi

⁸⁰ *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial* (version révisée 2005), § 47.

⁸¹ Mentionnons, par exemple, les forêts et ensembles boisés du plateau Ruffécois (Charente poitevine, France) qui s'étendent comme une bandelette entre la forêt de Chef-Boutonne et la forêt de la Braconne. Cette bande boisée est la relique de l'ancienne forêt appelée autrefois sylve d'Argenson qui séparait jadis le Haut-Poitou et la Saintonge ; <http://pictavia.free.fr/solanjhe.htm>, 27 février 2006.

⁸² *Orientations devant guider la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine mondial* (version révisée 2005), annexe 3, § 10.

des bâtiments de ferme sur les terres agricoles. Le patrimoine architectural se trouve ainsi étroitement associé au paysage culturel, l'œuvre de l'homme ne se réduisant pas à façonner le sol et les matières végétales.

De cette définition découle celle de *patrimoine agricole* qui comprend l'héritage naturel et culturel de la collectivité dans ses rapports avec le sol cultivable⁸³. Le groupe Arpin précise les dimensions du patrimoine agricole et horticole qui s'étend aux paysages humanisés, aux territoires façonnés par des siècles d'agriculture, aux savoirs et aux techniques propres à l'agriculture, au patrimoine génétique, sans oublier le patrimoine agricole documentaire⁸⁴.

4.2 Le patrimoine rural, un thème mobilisateur

Le patrimoine rural suscite un vif intérêt dans la population. Dans le cadre du premier Forum d'acteurs du Patrimoine rural à Clermont-Ferrand (France) en 2002, le ministère de l'Agriculture et de la Pêche a confié à l'institut Ipsos la réalisation d'une enquête afin d'évaluer la perception du patrimoine rural par les Français⁸⁵. Cette enquête a montré que 95 p. cent de la population considère qu'il est important d'assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine rural. Pour la majorité d'entre eux, ce patrimoine est lié aux bâtiments et édifices traditionnels (61,7 p. cent); viennent ensuite la nature et les paysages (39,3 p. cent)⁸⁶. L'opinion est partagée en ce qui concerne la préservation du patrimoine rural national : 51,2 p. cent pensent qu'il est suffisamment bien préservé; 47,2 p. cent de ceux qui estiment qu'il ne l'est pas assez accusent les coûts élevés, l'urbanisation et l'industrialisation d'être responsables d'une préservation et mise en valeur déficientes. Près d'un Français sur deux déclare être particulièrement attaché à un élément de patrimoine rural de sa région d'appartenance (36 p. cent, un édifice, 30 p. cent, un paysage). Par ailleurs, les agriculteurs sont deux fois plus attachés à la nature et aux paysages de leur région qu'à ses bâtiments et édifices traditionnels. Quant à la responsabilité de la protection et de la valorisation du patrimoine rural, 49 p. cent la délèguent aux autorités locales, 33 p. cent à l'État⁸⁷ et 24 p. cent estiment qu'elle incombe à tous les Français.

Il serait intéressant de sonder la population québécoise sur ces questions. Par exemple, 29,5 p. cent des Français interviewés estiment que le patrimoine n'est pas suffisamment mis en valeur à cause du manque d'intérêt des habitants, tandis que 10 p. cent soulignent que « le passé

⁸³ COMMISSION DES BIENS CULTURELS, *Le patrimoine agricole et horticole du Québec*, 1984, p. 74. Cité dans Groupe-conseil sous la présidence de monsieur Roland Arpin, *Notre patrimoine, un présent du passé, novembre 2000*, p. 198.

⁸⁴ Groupe Arpin, *ibid.*

⁸⁵ <http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/poll/7500.asp>. Cette enquête téléphonique s'est déroulée auprès de 952 personnes représentant un échantillon national par méthode des quotas. Elle visait à vérifier la perception du grand public par rapport à la notion de patrimoine rural, la sensibilité qu'il exprime à l'égard de l'entretien et de la mise en valeur de ce patrimoine, le niveau d'intérêt porté et la forme sous laquelle cet intérêt s'exprime (acteur versus consommateur).

⁸⁶ Ces pourcentages tiennent compte de l'ensemble des réponses. Si l'on considère la première citation, le patrimoine rural évoque des bâtiments et édifices traditionnels pour 35,6 p. cent des répondants et la nature et les paysages pour 20 p. cent.

⁸⁷ Le ministère de l'Environnement est le plus impliqué, suivi du ministère de la Culture, puis du ministère de l'Agriculture, représenté principalement par les agriculteurs.

intéresse de moins en moins de monde ». La préservation et la conservation reposent sur la sensibilisation et la motivation des acteurs du patrimoine. La position des agriculteurs par rapport à la population française est également révélatrice : ceux-ci attachent plus d'importance à la nature et aux paysages régionaux qu'aux bâtiments et édifices traditionnels.

4.3 Les pressions et les enjeux des paysages ruraux

Les terres agricoles sont protégées par une loi au Québec. Ce modèle est d'ailleurs proposé comme piste de solution en France où la périurbanisation des campagnes est constatée⁸⁸. Selon la Fédération nationale des SAFER (France), principale instigatrice du *Manifeste pour les paysages* déposé en 2005, l'évolution du territoire se doit de considérer et d'intégrer tous les aspects du patrimoine, notamment architectural, agricole, naturel, esthétique et culturel⁸⁹.

N'eut été la législation québécoise, on peut présumer que l'île d'Orléans serait plus fortement urbanisée. Cependant, l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans fait face à divers défis. L'évolution des pratiques agricoles et l'urbanisation transforment plus ou moins radicalement le paysage orléanais. Nous avons constaté divers points communs avec des paysages ruraux en France⁹⁰, entre autres :

- l'augmentation de la taille des parcelles à la suite du regroupement des petites et moyennes exploitations,
- la disparition d'éléments structurant le paysage tels les haies, les bosquets, les clôtures,
- l'émergence de bâtiments agricoles de type industriel, adaptés à la nouvelle machinerie agricole, jouxtant ou remplaçant des bâtiments anciens,
- la fermeture du paysage à cause de l'urbanisation ou du boisement des terres moins rentables.

Le problème des villages est abordé en Belgique où l'on constate également que les changements dans l'habitat rural se sont produits à un rythme accéléré depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale⁹¹. Ces mutations s'expliquent là aussi par la mécanisation de l'agriculture qui a eu des conséquences sur les dimensions des bâtiments ruraux. Les nouvelles structures devant accueillir des engins agricoles d'une taille jamais encore atteinte, et l'utilisation de cette machinerie qui entraîne des réaménagements paysagers tels le remblai des fossés et l'abattage d'arbres et de

⁸⁸ En France, l'espace périurbain s'est accru de 50 p. cent en 10 ans. En 2004, on comptait 10 800 communes périurbaines, alors qu'il y en avait moins de 8 000 en 1990. Dans le pôle urbain de Toulouse, par exemple, le nouvel espace périurbain est presque totalement situé sur l'espace rural des années 1970. FNSAFER, « La fin des paysages? Livre blanc pour une gestion ménagère de nos espaces ruraux », octobre 2004, <http://www.safer.fr/>, 12 janvier 2006.

⁸⁹ http://www.safer.fr/6-actualite/initiative_paysages.pds, 12 janvier 2006.

⁹⁰ Notamment en Île-de-France. Voir INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, « Le paysage dans les espaces agricoles franciliens », http://www.iaurif.org./fr/savoirfaire/etudesen ligne/paysage_agricole/, 12 janvier 2006.

⁹¹ Yvo J. D. PEETERS, « L'architecture rurale, élément d'équilibre nécessaire d'une politique globale de protection du patrimoine », http://www.international.icomos.org/monumentum/vol20-21-22/vol20-21-22_12.pdf, 26 novembre 2005.

haies. Le souci de rationalisation conduit en outre à la disparition des petites exploitations agricoles en faveur des grandes fermes, entraînant la disparition de constructions anciennes, devenues désuètes.

Les arguments qui militent plus particulièrement pour la protection du patrimoine architectural en milieu rural s'avèrent généralement peu convaincants par rapport aux impératifs économiques et agricoles. Est-il utile, s'objecte-t-on, de conserver des éléments de l'architecture rurale, témoins culturels importants, s'ils ont perdu leur fonction sociale ou productive d'origine?

Selon Peeters, le principe de la conservation globale adopté dans le domaine urbain peut et doit s'appliquer à la conservation de l'architecture rurale. Il ne s'agit pas de préserver l'intérêt ethnographique d'un type de construction, mais de conserver un milieu humain, un environnement paysager. Le patrimoine architectural rural est en profonde symbiose avec le paysage. Il importe de le conserver vivant, de garder des villages entiers dans leur environnement authentique. Il s'agit donc de protéger les ensembles ruraux dans leur environnement géographique, avec la végétation qui les entoure, dans leur contexte vivant en constante régénération⁹². Ces enjeux sont également majeurs pour le patrimoine rural de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans.

Les vignobles constituent un bon exemple de paysage rural résultant de l'activité humaine⁹³. Par la marque qu'ils impriment au territoire et par les traditions culturelles qui leur sont associées, plusieurs constats relatifs aux pressions et enjeux paysagers des sites viticoles s'appliquent globalement aux sites agricoles.

4.3.1 L'abandon des cultures

L'analyse des paysages agricoles a permis de déterminer les principaux enjeux auxquels ils peuvent être soumis. Ainsi, lorsque les conditions économiques ne permettent plus aux agriculteurs de vivre de leur travail, l'abandon des cultures risque de se traduire par la croissance de friches qui vont oblitérer la spécificité du paysage. Si, à court terme, l'abandon est réversible, à long terme il entraîne la spéculation immobilière dont les conséquences sont importantes, parce que permanentes⁹⁴.

En France, quelques solutions ont été proposées pour lutter contre les risques liés à l'abandon. Une approche culturelle de recherche et de diffusion de documents iconographiques anciens et contemporains révélant la qualité paysagère du site peut contribuer à inverser les tendances d'évolution en sensibilisant les producteurs et la population. Dans certains cas, la reconnaissance paysagère se traduit par un label ou un classement qui contribue de façon décisive à redonner une

⁹² *Ibid.*

⁹³ Depuis 1992, date de l'introduction des paysages culturels dans la Liste du Patrimoine mondial, trois sites viticoles ont été inscrits : l'ancienne juridiction de Saint-Émilion (grand cru de bordeaux), la vallée du Haut Douro (porto) et la côte de Tokaj (tokaji aszú).

⁹⁴ Les espaces naturels ou les terres agricoles sont trop souvent considérés comme des réserves foncières, des « terres vierges » qui ne réclament aucun travail de réorientation, destruction d'infrastructures ou dépollution avant d'être livrés à l'urbanisation. La hausse du prix du foncier engendre des comportements spéculatifs. Des terrains restent en friche dans l'attente d'un changement de nature ou d'une occasion de vente à prix fort.

valeur économique au territoire et permet à de jeunes agriculteurs de s'installer pour vivre de leur travail. L'objectif de rentabilité est indispensable pour éviter les risques. Les exemples réussis de relance de terroirs en voie d'abandon s'appuient bien souvent autant sur une mise en valeur des spécificités paysagères du site que de celles des cultures⁹⁵.

4.3.2 L'évolution des pratiques agricoles

La modernisation et la simplification des pratiques agricoles conduisent à des modifications paysagères qui peuvent remettre en cause ce qui en faisait la spécificité. La mécanisation contribue à une banalisation du paysage, qui à terme résulte en perte de capital pour les exploitants. Leur situation peut cependant s'améliorer par diverses actions visant à renforcer la relation entre la qualité des produits et celle des paysages. Ainsi, le choix des matériaux utilisés et des techniques de mise en œuvre lors de la réorganisation du parcellaire ou de l'aménagement de collecteurs, chemins, bassins de rétention, etc., requiert l'analyse des impacts sur le paysage. Les arbres isolés ou en bordure de rang, les bosquets et murets doivent être protégés, non seulement pour leur importance en termes de paysage, mais parce qu'ils servent de refuge à toute une biodiversité nécessaire à la mise en œuvre d'une agriculture raisonnée, voire biologique, plus autonome par rapport aux produits chimiques. L'impact visuel négatif d'installations, telles les bâches de plastique, mérite d'être pris en compte dans le calcul économique global de l'agriculteur.

S'il est nécessaire d'adapter l'architecture agricole aux nouvelles techniques de production et de commercialisation, il est essentiel qu'elle contribue à la qualité du paysage. Dans le contexte de l'exploitation viticole, qui vit des problèmes semblables à ceux du milieu agricole, Ambroise relève : i) *les bâtiments anciens* qui ont une valeur patrimoniale et qu'il faut préserver et réutiliser, soit pour la viticulture elle-même, soit pour de nouvelles fonctions; ii) *les bâtiments récents* qui souvent n'ont pas bénéficié d'une attention particulière du point de vue architectural et qui nécessitent d'être réhabilités pour leur éviter de nuire à la qualité du site; et iii) *les nouveaux bâtiments* qui réclament une véritable recherche architecturale contemporaine pour inscrire, dans l'espace, le souci de qualité défendu par toute une profession. Cet effort est d'autant plus nécessaire que ces bâtiments servent bien souvent également de lieux de commercialisation et d'accueil du public.

Les organisations professionnelles agricoles peuvent jouer un rôle important pour inciter le maximum d'agriculteurs à travailler dans cette direction : i) à travers des cahiers de charges qu'ils peuvent se donner pour bénéficier d'une appellation contrôlée; ii) en proposant des paiements différenciés aux agriculteurs selon l'impact paysager des techniques qu'ils emploient; iii) en s'inscrivant dans des politiques publiques favorisant ces bonnes pratiques; iv) en imaginant des techniques adaptées aux enjeux du développement durable; v) en mettant au point une communication qui valorise le produit à partir de la qualité du travail paysager réalisé.

⁹⁵ Régis AMBROISE, « Les pressions et les enjeux paysagers concernant les sites viticoles », <http://www.icomos.org/studies/viticoles/viticoles6.pdf>, 12 janvier 2006. Le contenu sur les sites viticoles est tiré de cette étude (révisée en 2005).

4.3.3 Le brouillage du paysage

Étant le reflet des relations qui existent entre les différents acteurs d'un territoire, le paysage exprime la qualité d'un projet de société ou l'absence d'un tel projet. Diverses actions de lotissement affectent cependant la cohérence paysagère tout autant que l'évolution des pratiques agricoles : construction domiciliaire, ouverture de routes, installation de câbles de haute tension et de réseaux de communication, etc.

L'urbanisme doit être fondé sur des études paysagères qui permettent notamment de déterminer :

- i) les parcelles en culture et les structures paysagères essentielles à protéger pour le rôle qu'elles jouent dans la cohérence d'un site;
- ii) les points de vue proches et lointains à préserver de toute construction qui les masquerait;
- iii) les actions de mise en scène du paysage agricole à envisager grâce, par exemple, au traitement des accotements routiers;
- iv) les traitements des lisières, entre le front bâti et les parcelles cultivées, indispensables pour améliorer les relations de voisinage entre habitants et agriculteurs;
- et v) les préconisations concernant la publicité pour éviter qu'elle n'envahisse le site de façon anarchique.

Si le patrimoine paysager profite à la collectivité, les agriculteurs en sont cependant les principaux gardiens. Ainsi, il est nécessaire de les sensibiliser à ce patrimoine et de les inviter à participer à toutes les étapes de réalisation des études paysagères et documents d'urbanisme, car ils sont non seulement les producteurs de vie, mais aussi producteurs du paysage.

4.4 Des modèles pertinents d'actions paysagères

Les pratiques actuelles en milieu agricole engendrent divers enjeux à l'égard du paysage. L'augmentation de l'échelle des bâtiments agricoles vers la création de véritables complexes industriels, l'artificialisation du paysage, la disparition des vergers traditionnels, l'affaiblissement du contact avec l'espace agricole ouvert à partir du chemin Royal figurent ici au nombre des préoccupations paysagères. Quelles expériences peuvent servir d'inspiration? Le choix de modèles a mené à la sélection d'expériences où des outils originaux ont été mis en place. Malgré le fait que ces exemples diffèrent de l'île d'Orléans par leur contexte et leurs enjeux, ils proposent des pistes d'action inspirantes en matière de protection du paysage agricole.

4.4.1 Un Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI) et un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le territoire agricole de Longueuil⁹⁶

Un contexte périurbain et métropolitain, une plus faible occupation du territoire par l'agriculture et un diagnostic comme zone verte nettement sous-valorisée différencient considérablement la ville de Longueuil de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans. Cependant, ce cas s'avère pertinent par l'originalité des outils mis de l'avant par la Ville de Longueuil en vue, entre autres, d'élaborer un aménagement intégré des milieux urbain et agricole et d'améliorer la qualité de ses paysages.

⁹⁶ CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS, *Guide du paysage, Projet Continuum Ville-Campagne, MRC de Champlain-Ville de Longueuil*, [http : // www.paysage.qc.ca/guide/longueuil/index.html](http://www.paysage.qc.ca/guide/longueuil/index.html).

Dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement, la MRC de Champlain amorce, en 1996, une réflexion sur le développement durable de la zone agricole. Depuis janvier 2002, à la suite de la fusion municipale, la Ville de Longueuil a pris le relais. Le projet, intitulé *Continuum Ville-Campagne* vise la création d'une nouvelle forme d'espace : un espace agricole périurbain plus accessible, plus attrayant et plus productif. Ce projet, financé pour trois ans par le Fonds de développement de la métropole, sert de projet-pilote en vue de créer une trousse à outils pour la gestion durable des franges agricoles métropolitaines.

Un comité consultatif agricole (CCA) assure la coordination de trois groupes de travail : aménagement (réaménagement foncier, intégration des milieux, paysages), développement (maintien et diversification des activités agricoles) et environnement (boisés et cours d'eau). Un tel comité s'apparente aux comités consultatifs d'urbanisme (CCU), prévus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour l'application d'un PIIA. Onze partenaires⁹⁷ sont impliqués dans la composition de ce CCA. L'aspect le plus positif de leur démarche tient au fait qu'elle a évolué de la base (agriculteurs, associations, villes) vers le pouvoir régional (MRC) afin de refléter les besoins et attentes de la collectivité.

C'est grâce à la concertation des partenaires autour d'une vision commune de développement qu'est né un nouvel outil expérimental, le plan d'aménagement agricole intégré (PAAI). Ce plan sert d'outil de planification, de réglementation et d'intervention. Il définit la nature des différentes zones agricoles (agricole extensif, agricole commercial, parc agricole biologique, agrotourisme), les spatialise, précise les affectations et les fonctions complémentaires, de même que les critères d'encadrement des projets agricoles. Pour chaque secteur désigné, des affectations agricoles plus explicites en termes de développement sont proposées. Ainsi, l'établissement de projets agricoles ne peut se faire n'importe où. Le zonage ne vise pas à définir un zonage de production, mais un zonage de fonctions agricoles. L'affectation « agricole extensive » concerne les activités agricoles qui mettent en culture les sols sur de grandes surfaces alors que l'affectation « agricole commerciale » régit les activités agricoles qui requièrent peu de superficie et privilégient un circuit de commercialisation dans leur stratégie d'exploitation, comme la serriculture et le maraîchage spécialisé. Le règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Champlain stipule que les projets agricoles devront être conformes aux objectifs et critères énumérés, que toute demande de permis ou de certificats devra être étudiée par le CCA et faire l'objet d'une recommandation au conseil.

Des critères particuliers s'appliquent pour chaque volet, aménagement, développement et environnement. La préoccupation en matière de paysage a motivé la mise en place d'un PIIA adapté aux espaces agricoles afin d'encadrer la qualité du développement agricole et champêtre le long du chemin Chambly, une des plus vieilles routes du Québec, et dans le secteur de la Grande-Allée afin d'en préserver le caractère rural. Le PIIA vise notamment l'implantation des kiosques

⁹⁷ Il s'agit des partenaires suivants : Agence forestière de la Montérégie, arrondissements de Saint-Hubert, de Brossard et du Vieux-Longueuil, Conseil de développement du bioalimentaire de la Montérégie, Centre local de développement, Commission de protection du territoire agricole du Québec, Société de la faune du Québec, ministère des Affaires municipales et de la Métropole du Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, producteurs agricoles présents dans la zone touchée, Union des producteurs agricoles.

de vente des produits locaux, adjacents au chemin Chambly, la superficie d'occupation de l'usage, l'intégration architecturale de l'ensemble des bâtiments, l'aménagement paysager, la signalisation routière, la circulation, le nombre d'accès et le stationnement aux abords des kiosques, les liens piétons et cyclables et l'affichage. Ces critères ont été élaborés à la suite d'une analyse du paysage et de la typologie des ensembles de ferme patrimoniaux. Le PIIA contient également des illustrations des implantations et du traitement architectural souhaités pour les nouveaux bâtiments agricoles (recommandé et non recommandé). Le défi du volet paysage de ce projet vise la reconstruction des paysages comme vitrine des produits agricoles, la préservation d'espaces ouverts sur les Montérégiennes et la création d'un nouveau lieu d'identité collective. Actuellement, le PIIA de la Ville de Longueuil est encore à un stade préliminaire et devrait être adopté en 2006.

4.4.2 L'exemple des Parcs naturels régionaux français

Malgré ce que peut laisser entendre leur appellation, les Parcs naturels régionaux se révèlent un exemple d'intérêt en relation avec l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans. Ils constituent un cadre privilégié des actions menées par les administrations publiques françaises en faveur de la préservation de leurs paysages et de leurs patrimoines naturel et culturel. En France, la définition même de parc naturel régional (PNR) sous-tend l'existence d'un patrimoine collectif à valoriser dont l'intérêt est remarquable pour la région et qui comporte suffisamment d'éléments reconnus au niveau national ou international (histoire, savoir-faire, traditions, produits du terroir). En effet, le PNR est « un territoire fragile, au patrimoine remarquable, qui s'organise autour d'un projet pour assurer durablement sa protection, sa gestion et son développement économique⁹⁸. »

Les PNR ont été créés pour protéger et mettre en valeur de grands espaces ruraux habités. Actuellement, les 44 PNR regroupent 12 p. cent du territoire français, 3 690 communes, plus de 7 millions d'hectares et plus de 3 millions d'habitants⁹⁹. Le travail de concertation est à la base de l'action dans les parcs naturels régionaux. Cette concertation vise à assurer le maintien et la transmission d'un patrimoine existant tout en reconnaissant que l'évolution du territoire participe au développement économique et que ses paysages en témoignent.

Une charte paysagère articule les objectifs, orientations et mesures de mise en œuvre à l'égard de la préservation du paysage dans le cadre d'une démarche de concertation collective. Les conditions essentielles de succès d'une telle démarche se situent sur les plans de l'animation et de la sensibilisation du milieu, de la participation des différents intervenants au projet de paysage et de leur mobilisation.

Les parcs classés par l'État français obtiennent le droit d'utilisation de la marque « Parc naturel régional », une marque déposée protégée, dont le logotype est propriété du ministère de l'Environnement et dont l'usage est strictement réglementé. La marque peut concerner des produits et des services en fonction de la nature de l'activité (produits agricoles ou artisanaux, prestations touristiques et savoir-faire). L'utilisation de la marque est associée à trois valeurs : en relation avec le territoire, avec la dimension humaine et avec l'environnement. Il s'agit de

⁹⁸ [http : //www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil).

⁹⁹ [http : //www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/territoires-remarquables.asp](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/territoires-remarquables.asp).

produits et services de fabrication artisanale, respectueux du milieu naturel, du patrimoine et des traditions locales.

4.4.3 Les Sites remarquables du goût

Un autre exemple français relie produits du terroir et paysage. Les musées et maisons des sites remarquables du goût, généralement des bâtiments d'architecture traditionnelle, hébergent des coopératives, des distilleries, des fabriques ou des lieux à vocation pédagogique. Ils sont ouverts pour accueillir des visiteurs et présenter des produits, expliquer des processus de fabrication et y faire des dégustations. Le prétexte de ces balades : découvrir le patrimoine culinaire pour aller à la rencontre du terroir, des hommes et de leurs produits¹⁰⁰. Le Site remarquable du goût s'articule autour d'un produit agroalimentaire vivant, avec une historicité et une notoriété reconnues, et autour d'un patrimoine esthétique exceptionnel, par exemple avec la présence d'un site, d'une architecture ou de machinerie ayant un caractère exceptionnel, en lien avec le produit.

Les sites sont réunis en un réseau sous le nom de l'Association des Sites remarquables du goût. Le site doit présenter un patrimoine de qualité esthétique exceptionnelle, directement lié au produit, dont la qualité paysagère et architecturale est susceptible de provoquer l'émotion. On devra démontrer l'intérêt environnemental et patrimonial du site au regard du produit, par les qualités des paysages ou des bâtiments et par les démarches entreprises, existantes ou en projet, pour assurer la préservation, la gestion ou l'amélioration de ces qualités paysagères et architecturales.

Un tel exemple montre le lien étroit entre produit de qualité et paysage de qualité. Les produits du terroir peuvent détenir un rôle d'importance dans le rétablissement du lien entre le client consommateur et le lieu de production. Ils peuvent être bénéfiques pour la protection ou l'actualisation d'un patrimoine paysager, pour la création d'un nouveau patrimoine ou contribuer à l'émergence de nouveaux paysages.

¹⁰⁰ [http : //www.sitesremarquablesdugout.com/rubrique/touristique.htm](http://www.sitesremarquablesdugout.com/rubrique/touristique.htm).

5 Conclusion

À l'exemple des paysages évolutifs vivants, la préservation des caractères distinctifs du paysage de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans interpelle les intervenants des milieux culturels, socio-économiques et environnementaux. Les agriculteurs orléanais « producteurs de paysages » sont par ailleurs des acteurs essentiels du territoire. Il est crucial de réunir les gestionnaires, collectivités locales, organismes professionnels, associations et producteurs agricoles afin de réaliser une véritable mobilisation en faveur de la création d'un paysage signifiant.

L'étude de cas européens comparables a permis de préciser divers enjeux communs aux paysages ruraux, qu'ils bénéficient ou non d'une reconnaissance officielle, par exemple :

- Tout projet d'aménagement, de gestion ou de transformation du paysage doit prendre en compte les spécificités historiques et géographiques du lieu et contribuer à les mettre en valeur.
- Le patrimoine architectural rural fait partie intégrante des paysages humanisés et doit de ce fait être traité avec autant de rigueur que le patrimoine dit « exceptionnel ».
- L'introduction de nouvelles pratiques agricoles doit être précédée d'une analyse de leur impact sur le paysage.
- La relation entre qualité des produits et qualité des paysages doit être au cœur des préoccupations collectives.
- Tous les efforts doivent être déployés afin de sensibiliser les agriculteurs à leurs responsabilités à titre de « producteurs de paysages ».

La diminution importante du nombre de fermes, l'intensification des pratiques, la concentration et la spécialisation des entreprises agricoles ont transformé le paysage de l'île d'Orléans, comme ailleurs¹⁰¹ au Québec. Par son étendue, l'île d'Orléans se distingue comme le plus important arrondissement historique du Québec. On doit déplorer cependant qu'aucun bien agricole ne possède de statut juridique.

Bien que citée comme paysage identitaire¹⁰² du fait que les Québécois lui reconnaissent une valeur patrimoniale forte, l'île d'Orléans a évolué vers une mutation profonde que son statut d'arrondissement historique n'a pas réussi à infléchir. Si « les paysages identitaires traduisent en quelque sorte l'image que les collectivités se font d'elles-mêmes »¹⁰³, comment l'agriculture actuelle s'accorde-t-elle avec cette image? Cela nous conduit à réfléchir sur les représentations des Québécois, et par surcroît, des Orléanais, concernant l'espace rural. « Au Québec, comme

¹⁰¹ Julie RUIZET et Gérald DOMON, *Paysages de l'agriculture en mutation*, tiré de *Paysages en perspective*, sous la direction de Philippe Poullaouec-Gonidec, Gérald Domon et Sylvain Paquette, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005, 360 pages, p. 50-51.

¹⁰² Gérald DOMON, Gérard BEAUDET et Martin JOLY, *Évolution du paysage laurentidien, Caractérisation et gestion des paysages*, Chaire en paysage et environnement, Université de Montréal, 2000, p. 19.

¹⁰³ *Ibid*, p. 19.

ailleurs, cette représentation de la campagne en tant que cadre de vie et espace de nature ressort comme une des forces majeures qui guident les dynamiques rurales contemporaines¹⁰⁴. »

Une des dimensions de la promotion touristique de l'île d'Orléans s'appuie sur ses « paysages bucoliques ». Le diagnostic à l'égard du paysage offre une tout autre réalité et on constate une érosion importante du paysage traditionnel rural de l'île. La présence d'une zone agrotouristique, accueillante aux visiteurs, axée sur le « produit du terroir » et caractéristique du nord de l'île, et d'une zone agricole intensive qui approvisionne des marchés sans cesse plus éloignés, concentrée au centre et au sud de l'île, fait s'affronter deux modèles d'agriculture produisant deux paysages différents.

La *Loi sur les biens culturels* n'a pu réussir à protéger parfaitement la zone agricole d'une telle évolution, même si la *Loi sur la protection du territoire agricole* a permis d'en sauvegarder l'intégrité. Toutefois, on ne peut que constater que l'agriculture échappe à plusieurs mesures de contrôle qui touchent d'autres usages. Est-il possible de réglementer les installations agricoles en ce qui touche les superficie et hauteur maximales, nature des matériaux extérieurs, configuration des installations? La *Loi sur le développement durable* adoptée en avril 2006 par le Gouvernement du Québec pourrait offrir de nouvelles possibilités grâce à l'énoncé des principes interreliant santé et qualité de vie, protection de l'environnement et protection du patrimoine culturel¹⁰⁵.

Les modèles d'actions paysagères des Parcs naturels régionaux de France et le PAAI de Longueuil ont comme point commun la concertation des intervenants du milieu. Une telle concertation doit pouvoir s'appuyer sur une connaissance fine du paysage, mais aussi sur la vision que se font les milieux qui sont au cœur même du paysage agricole.

Comment les résidents, les vacanciers, les agriculteurs, les gestionnaires et les visiteurs perçoivent-ils le paysage agricole de l'île? Comment ces divers intervenants se reconnaissent-ils dans les modèles d'agriculture actuels sur l'île? Sur quels éléments du paysage se portent leurs sensibilités? Quels choix pourraient le mieux exprimer leurs valeurs et les significations qu'ils attribuent à leur cadre de vie?

Les Sites remarquables du goût démontrent également que la seule reconnaissance du produit ne suffit pas à valoriser le territoire qui les crée. Cette reconnaissance doit être étroitement liée aux qualités patrimoniales, paysagères et architecturales du lieu, et ce, en relation avec le produit lui-

¹⁰⁴ RUIZ, Domon, *op. cit.*, p. 81.

¹⁰⁵ Le texte de loi définit ainsi la protection du patrimoine culturel : « le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent. »

même. La *Loi sur les appellations réservées*¹⁰⁶ peut-elle se préoccuper de la protection du paysage? Les processus de certification en place peuvent-ils s'étendre au contexte patrimonial du produit?

Nous ne saurions insister suffisamment sur le rôle des agriculteurs dans le façonnement du paysage rural de l'île d'Orléans. Leur adhésion est fondamentale pour que l'objectif de réaliser des paysages de qualité soit atteint.

Le paysage est au cœur d'un débat qui doit, comme le reconnaît la Charte du paysage québécois¹⁰⁷, « assurer un développement durable fondé non seulement sur la viabilité économique mais aussi sur le droit des citoyens à vivre dans un cadre de vie qui leur soit culturellement significatif ».

Québec, août 2006

¹⁰⁶ Au Québec, la *Loi sur les appellations réservées* a prévu de réserver quatre catégories d'appellation soit : l'appellation biologique (réservée depuis le 1^{er} février 2000); l'appellation d'origine contrôlée (AOC); l'attestation de spécificité; et l'indication géographique protégée (IGP). L'AOC permet d'établir un lien étroit entre le produit, le terroir et le savoir-faire, alors que, dans le cas de l'IGP, le lien avec le terroir demeure à un des stades de la production, de la transformation ou de l'élaboration du produit. http://www.caaq.org/agroalimentaire/appellations/appellations_prevues.asp.

¹⁰⁷ Conseil du paysage québécois, Charte du paysage québécois, <http://www.paysage.qc.ca/cpq/charte.pdf>.

Bibliographie

AMBROISE, Régis. « Les pressions et les enjeux paysagers concernant les sites viticoles », <http://www.icomos.org/studies/viticoles/viticole6.pdf>, 12 janvier 2006.

BERGERON, Michel, et Paul-Aimé LACROIX. *Les dépendances agricoles à l'île d'Orléans. Approche typologique*, ministère des Affaires culturelles, Direction générale du patrimoine, 1979.

BLOUIN, François. *Mémoire du Syndicat de l'UPA de l'île d'Orléans présenté à la Communauté métropolitaine de Québec en 2004*, www.cmquebec.qc.ca/documents/gd_memoires2/m19_upa_ledorlans_copy1.pdf, 12 janvier 2006.

BOUCHER, Linda, et al. *L'avenir de l'île d'Orléans : analyse des perceptions et des politiques d'intervention*, Université Laval, Faculté des études supérieures, 1994.

BOURQUE, Hélène, Donald DION et Brigitte OSTIGUY, *L'île d'Orléans, un enchantement*, Les Éditions du chien rouge, 1999, 50 pages.

BRUNELLE-LAVOIE, Louise. « L'île d'Orléans. Le Québec dans une île », *Continuité*, n° 73 (été 1997).

CANAL IPSOS. « Les Français et le patrimoine rural », 31 janvier 2002, <http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/poll/7500.asp>, 12 janvier 2006.

CELAT. *Macro-inventaire, Ethnologie, Rapport synthèse*, 1980, 143 pages et annexes.

CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS. *Guide du paysage, Projet Continuum Ville-Campagne*, MRC de Champlain-Ville de Longueuil, <http://www.paysage.qc.ca/guide/longueuil/index.html>

CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS. *Charte du paysage québécois*, <http://www.paysage.qc.ca/cpq/charte.pdf>

CONSEIL DU PAYSAGE QUÉBÉCOIS. *Rapport de mission, Chartes de paysage*, mars 2001, 16 pages.

COMMISSION DES BIENS CULTURELS DU QUÉBEC. *L'ABC de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans*, série Prenez l'île sous votre aile, 12 fiches, 2003.

CÔTÉ, Martine. « L'île nourricière », *Continuité*, n° 73 (été 1997).

DEMERS, Madeleine. *Préservation du paysage de l'île d'Orléans. Caractéristiques et recommandations concernant l'implantation, l'architecture, l'aménagement du terrain pour les bâtiments résidentiels. Caractéristiques et recommandations spécifiques aux zones cœur de village, abords de village, hors village, bande riveraine, pour chacune des municipalités de l'île*. Commission des biens culturels, ministère de la Culture et des Communications et MRC de L'Île-d'Orléans, 1998.

DOMON, G rard, G rard BEAUDET et Martin JOLY. * volution du paysage laurentidien, Caract risation et gestion des paysages*, Chaire en paysage et environnement, Universit  de Montr al, 2000.

FAURE, Isabelle. *Projet pilote d'analyse paysag re de l'arrondissement historique de l' le-d'Orl ans. Volet 1 : L' le d'Orl ans, une  le en p ril ou l'analyse critique du syst me de gestion du patrimoine de l' le d'Orl ans*, Commission des biens culturels, 1996.

FNSAFER. « La fin des paysages? Livre blanc pour une gestion m nag re de nos espaces ruraux », octobre 2004, p. 11, <http://www.safer.fr/6-actualite/livre%20blanc-ok.pdf>, 12 janvier 2006.

GAULIN, Andr . *L' le d'Orl ans : microcosme du Qu bec*. Qu bec, Association qu b coise des professeurs de fran ais, 1984.

GIGU RE, Nathalie, et al. *La situation socio- conomique de l' le d'Orl ans*, Universit  Laval, Facult  des  tudes sup rieures, 1994.

GRAMOND, Florence. « Les Fran ais veulent s'investir pour pr server le patrimoine rural ». <http://www.ipsos.fr/CanalIpsos/articles/864.asp>, 12 janvier 2006.

GROUPE-CONSEIL ROLAND ARPIN. *Notre patrimoine, un pr sent du pass *, novembre 2000.

HARDY, Denis, et al. * le d'Orl ans : dossier du patrimoine et plan de sauvegarde et de mise en valeur*, Qu bec, minist re des Affaires culturelles, Direction g n rale du patrimoine, c1975.

[http : //www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/accueil)

[http : //www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/territoires-remarquables.asp](http://www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr/fr/approfondir/territoires-remarquables.asp)

[http : //www.sitesremarquablesdugout.com/rubrique/membres.htm](http://www.sitesremarquablesdugout.com/rubrique/membres.htm)

[http : //www.sitesremarquablesdugout.com/rubrique/touristique.htm](http://www.sitesremarquablesdugout.com/rubrique/touristique.htm)

[http : //www.agriculture.gouv..fr/spip/ressources.themes.alimentationconsommation.signesdequalite.lelabelrouge_r178.html](http://www.agriculture.gouv..fr/spip/ressources.themes.alimentationconsommation.signesdequalite.lelabelrouge_r178.html)

« Initiative pour les paysages », juin 2005, http://www.safer.fr/6-actualite/initiative_paysages.pdf, 12 janvier 2006.

INSTITUT D'AM NAGEMENT ET D'URBANISME DE LA R GION D' LE-DE-FRANCE. « Le paysage dans les espaces agricoles franciliens », http://www.iaurif.org/fr/savoirfaire/etudesenligne/paysage_agricole/, 12 janvier 2006.

KOBY, Assa T. *L' le d'Orl ans. Utilisation du sol, interpr tation de l'espace, dynamique des paysages*, Universit  Laval, Institut de g ographie, 1970.

La page du MAPAQ, « Influenza aviaire ». *La Terre de chez nous*, vol. 76, n  40, semaine du 10 novembre 2005.

LACHANCE, Jeannot. *Profil de l'agriculture de la r gion agricole de Qu bec*, minist re de l'Agriculture, des P cheries et de l'Alimentation, 1994.

LAROCHELLE, Pierre, et Claude DUBÉ. *Le génie du lieu à l'île d'Orléans : étude des caractères formels essentiels du milieu bâti comme structure héritée*, Rapport de recherche, Québec, École d'architecture, Université Laval, 1993.

LARUE, Gilles. *Géographie rurale des trois paroisses de la moitié nord-est de l'île d'Orléans en 1968*, Thèse de maîtrise en géographie, Université Laval, 1970, 192 pages.

LAVOIE, J. H. « L'île d'Orléans, paradis des fruits ». *Journal d'agriculture*, ministère de l'Agriculture, vol. 39 (août 1935), n° 9, n° spécial île d'Orléans, 35 pages.

Le Soleil, le jeudi 24 novembre 2005, cahier C, p. 1.

LECLERC, Yves. *Aspects de l'organisation sociale et économique à l'île d'Orléans*, Université Laval, Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, 1964.

LESSARD, Michel (en collaboration avec Pierre Lahoud). *L'île d'Orléans. Aux sources du peuple québécois et de l'Amérique française*, Les Éditions de l'Homme, 1998.

LÉTOURNEAU, Raymond. *Le tour de l'île d'Orléans*, Saint-Jean, I. O., R. Létourneau, 1980.

« Manifeste pour les paysages », novembre 2005, http://www.safer.fr/6-actualite/manifeste_texte_nov2005.pdf, 12 janvier 2006.

MINGASSON, Christian. « Évolution récente de l'île d'Orléans », *Cahiers de géographie de Québec*, nouvelle série, n° 1 (octobre 1956).

MINGASSON, Christian. *Évolution récente de l'île d'Orléans : Étude de géographie humaine*, Paris, Mémoire diplôme d'études supérieures de géographie, 1956, 107 pages.

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÎLE-D'ORLÉANS. *Schéma d'aménagement révisé*, juin 2001, 85 pages et annexes.

PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES. *Boîte à outils paysage, Planification, évaluation, aménagement du territoire*, Parcs naturels régionaux de France, Collection Expérimenter pour agir, 63 pages.

PEETERS, Yvo J. D. « L'architecture rurale, élément d'équilibre nécessaire d'une politique globale de protection du patrimoine », http://www.international.icomos.org/monumentum/vol20-21-22/vol20-21-22_12.pdf, 26 novembre 2005.

PLANAM. *Plan de développement marketing de l'industrie touristique de l'île d'Orléans*, Diagnostic stratégique, volume 1, et Stratégies et plan d'action, volume 2, 2002.

ROSS, Pierre, et Réjean BROUSSEAU. *Tour de l'Île d'Orléans. Document accompagnateur*, Cégep Limoilou, Technique de tourisme, 2003.

ROUSSEAU, Sylvain. « Il faut rentrer les oiseaux, Pas de surprise pour de nombreux producteurs », *La Terre de chez nous*, vol. 76, n° 40, semaine du 10 novembre 2005, p. 10.

ROY, Pierre-Georges. *L'île d'Orléans*, Québec, Ls-A. Proulx, 1928.

RUIZ, Julie, et Gérald DOMON. *Paysages de l'agriculture en mutation*, tiré de *Paysages en perspective*, sous la direction de Philippe Poullaouec-Gonidec, Gérald Domon et Sylvain Paquette, Les Presses de l'Université de Montréal, 2005, 360 pages.

THIBAUT, Henri-Paul. *Mémoire concernant le projet de modifications au zonage agricole de l'Île d'Orléans proposées par la Commission de la protection du territoire agricole du Québec et plus particulièrement à Sainte-Famille*. Présenté au Comité d'audition de la Commission des biens culturels du Québec le 28 octobre 1991, Québec, H.-P. Thibault, 1991.

UNIVERSITÉ LAVAL, AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. *L'île d'Orléans*, Collection Essai-Labo, Québec, 1994, vol. 1 : La situation socio-économique de l'île d'Orléans; vol. 2 : L'île d'Orléans dans une perspective de tourisme; vol. 4 : L'avenir de l'île d'Orléans : analyse des perceptions et des politiques d'intervention.

URBANEX. Île d'Orléans, *Plan de sauvegarde et de mise en valeur, Phase II. Étude du milieu physique, Rapport n° 1A, Étude de la bio-géographie*, ministère des Affaires culturelles, 1976.

URBATIQUE. *Schéma d'aménagement, MRC L'Île-d'Orléans*, 1989, 147 pages et annexes.